Guide de PÊCHE

2023

58

Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre

GÉNÉRATION PÊCHE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 58

www.federationdepeche58.fr

Ensemble respectons…

La sécurité

- **Soyez prudent :** vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.

La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents assermentés. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.

Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux…). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.

Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage…). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales :** mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues…
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bourriches, bateau…). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons…

Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme :** emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements…). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs…). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.

OFFRE SPÉCIALE PÊCHEURS

Bénéficiez d'une remise exceptionnelle de 20% sur votre abonnement d'un an, au JOURNAL DU CENTRE

(papier + version numérique)

Oui, je souhaite profiter de cette offre :

☐ **293€ l'abonnement 6jours/7** (au lieu de 366€)

☐ **368€ l'abonnement 7jours/7 + Diverto & Version Femina** (au lieu de 460€)

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL.....

VILLE.....

TELEPHONE.....

EMAIL.....

Bulletin à retourner avec votre règlement à : LA MONTAGNE SA – Service abonnements Centre France 45 rue du Clos Four 63056 Clermont-Ferrand Cedex 2

Offre exclusivement réservée aux nouveaux abonnés particuliers. Pour une durée de 12 mois. Les modalités du droit de rétraction sont disponibles dans nos CGV à l'adresse https://boutique.centrefrance.com/informations/conditions-generales-de-vente-6. Conformément à la loi «Informatique et Libertés», nous collectons vos données afin de gérer votre souscription. Nous pouvons également utiliser votre adresse électronique pour vous informer sur nos produits. Si vous souhaitez recevoir de telles sollicitations, cochez la case ☐ Pour faire valoir vos droits relatifs à la protection des données vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse mail dpo@centrefrance.com. Pour tout renseignement nous consulter au 0 800 96 00 30

pêche

Génération Pêche :
L'application des pêcheurs de loisir !
Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !
Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !
Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.
Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !
Téléchargez gratuitement l'application
DISPONIBLE SUR Google play
Disponible sur App Store
PÊCHE

TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORT
BEUGNON Jean Luc
Les Champs Druys - 58250 MONTARON
beugnon.jeanluc@orange.fr
03.86.30.71.76 - 06.07.54.87.05

DÉDICACES PLURIELLES

SIGNALÉTIQUE
CONCEPTION GRAPHIQUE
COMMUNICATION
FORMATIONS
FILMS

www.dedicaces-plurielles.fr
23, rue de la Jonction à NEVERS - 09 75 75 84 28

Kyriad
★★★ NEVERS

KAROUSEL
RESTAURANT
Osez Savourer Une Cuisine Maison

POUR SE REPOSER MAIS AUSSI SE REGALER

35 Bd Victor Hugo
58000 NEVERS
Tél: 03.86.71.95.95
Email: kyriadnevers@wanadoo.fr

RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
SUR L'ENSEMBLE DES 42 AAPPMA NIVERNAISES

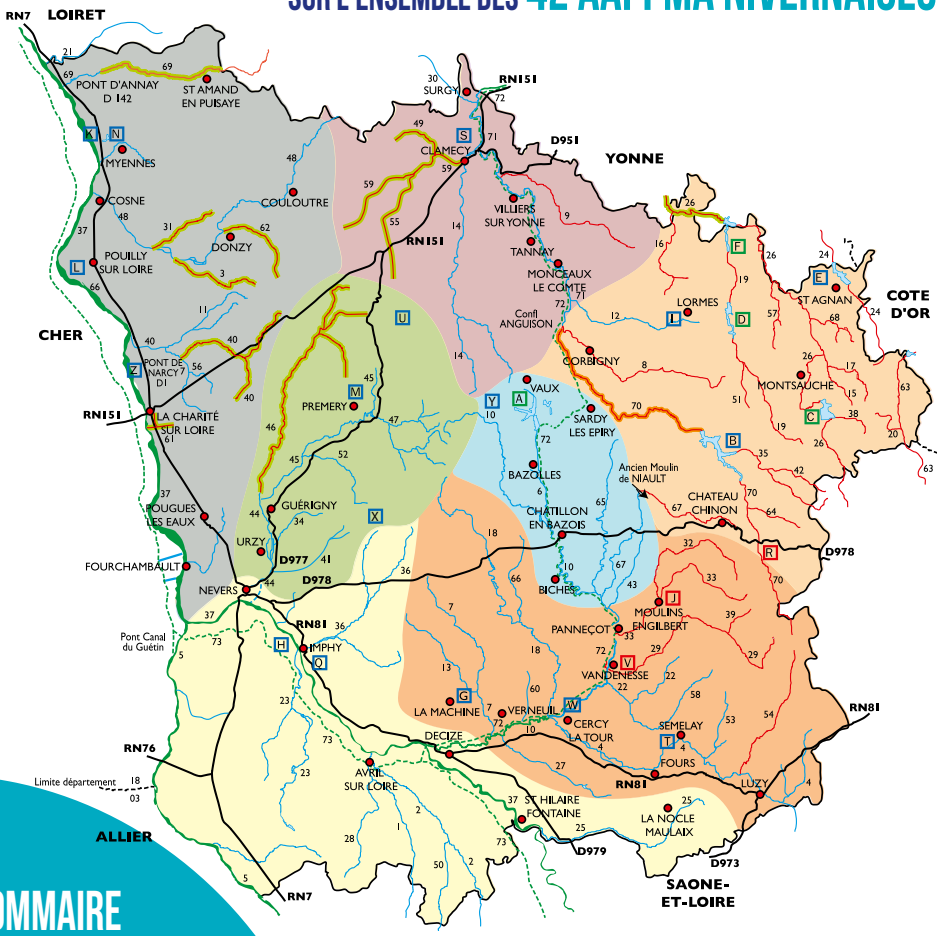

SOMMAIRE

Réglementation p.8
Pêche des écrevisses p.9
Secteur Loire aval p.11
Secteur Loire amont - Allier p.21
Secteur Aron aval - Alène p.33
Secteur Aron amont - Bazois p.45
Secteur Nièvre p.53
Secteur Morvan des lacs, Yonne amont Cure et Chalaux p.57
Secteur Yonne aval p.67
Guides APN clubs p.72
Pêche aux engins p.73
Parcours spécifiques p.74
Hébergements pêche p.82

- Loire aval ..... P 11
- Yonne aval ..... P 67
- Morvan des Lacs, Yonne, Cure, Chalaux ..... P 57
- Alène, Aron aval ..... P 33
- Loire amont, Allier ..... P 21
- Nièvre ..... P 53
- Aron amont, Bazois .... P 45

2ème catégorie piscicole
- Rivières du domaine privé
- Rivières du domaine public
- Canaux (domaine public)
- A Plan d'eau

1ère catégorie piscicole
Domaine privé
- Taille de la truite, 23 cm
- Taille de la truite, 25 cm
- Taille de la truite, 20 cm
- Routes principales
- Siège A.P.P.M.A.

LES COURS D'EAU, LES ÉTANGS ET LES LACS

N°	COURS D'EAU
1	Abron
2	Acolin
3	Acotin
4	Alène
5	Allier
6	Alnain
7	Andarge
8	Anguison
9	Armance
10	Aron
11	Asvins
12	Auxois
13	Barathon
14	Beuvron
15	Bridier
16	Brinjame
17	Caillot
18	Canne
19	Chalaux
20	Chazelles
21	Cheuille
22	Chevannes
23	Colâtre
24	Cousin
25	Cressonne
26	Cure
27	Donjon
28	Dornette
29	Dragne
30	Druyes
31	Fontbout
32	Garat
33	Guignon
34	Heuille
35	Houssière
36	Ixeure
37	Loire
38	Lyonnet
39	Maria
40	Mazou
41	Meulot
42	Montagne
43	Morion
44	Nièvre
45	Nièvre d'Arzembouy
46	Nièvre de Champlemy
47	Nièvre Petite
48	Nohain
49	Oisy
50	Ozon
51	Pargon
52	Renèvre
53	Richaufour
54	Roche
55	Saint-Eugénie
56	Saint-jean
57	Saint-Marc
58	Saint-Michel
59	Sauzay
60	Senelle
61	Sourde-Douceline
62	Talvanne
63	Ternin
64	Touron
65	Trait
66	Tramboulin
67	Veynon
68	Vignan
69	Vrille
70	Yonne 1ère Cat.
71	Yonne 2ème Cat.
72	Canal du Nivernais
73	Canal latéral à la Loire

ÉTANGS ET LACS	
A	Étang de Vaux et Baye 230 ha
B	Lac de Pannecière 520 ha
C	Lac des Settons 360 ha
D	Lac de Chaumeçon 135 ha
E	Lac de Saint-Agnan
F	Lac du Crescent (Yonne - domaine public - 1 ligne) 150 ha
G	Étang Grénetier La Machine
H	Étang de Chevenon
I	Étang du Goulot
J	Étang com. de Moulins-Engilbert 1ère Cat. (1 ligne)
K	Trous de la Celle
L	Étang communal de Pouilly/Loire (cher)
M	Étang communal de Prémery
N	Étang de Bourdoiseau
Q	Étang d'Imphy
R	Étang du Chatelet Arleuf
S	Étang du Pré-Lecomte Clamecy
T	Étang de la Boue Rémilly (lieu dit le buisson Guipied)
U	Étang d'Arthel
V	Étang com. de Vandenesse 1ère Cat. (1 ligne)
W	Étang de la Tuilerie Carpodrome fédéral à Cercy-la-Tour
X	Étang com.de St Sulpice
Y	Étang du Merle Crux-la-Ville
Z	Étang des Charmilles à Mesves-sur-Loire

CARTE DE RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest)

La carte de pêche Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

Cartes nivernaises personne mineure, découverte, promotionnelle femme et hebdomadaire : Réciprocité totale sans achat de vignette dans les départements orange, verts et jaunes

LOIRE ET ALLIER LOTS LOUÉS PAR LES APPMA DE LA NIÈVRE
PÊCHE À 4 LIGNES SUR LES DEUX RIVES (CHER OU ALLIER ET NIÈVRE) SANS RECIPROCITE INTERDEPARTEMENTALE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 58

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA NIÈVRE

174, Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS
Tél. 03 86 61 18 98 - Fax : 03 86 61 93 04
Site Internet : www.federationdepeche58.fr
E.mail : fede.peche58@gmail.com
Bureaux ouverts : lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 - vendredi de 8 h à 16 h 30

Crédit photo : Fédération Nationale de la pêche en France (F.N.P.F) Laurent Madelon - AAPPMA Nivernaises - Ivan Alfier - Nicolas Carbo - Thomas Principe - William Mangin - Benjamin Perrin - Hervé Menot - Romaric Halard - Vivien Cadiat - Sebastien Rousseau

Reproduction Interdite - Conception et impression : INORE GROUPE IMPRESSION - Varennes-Vauzelles

RÉGLEMENTATION

Retrouvez toute la
RÉGLEMENTATION NIVERNAISE
actualisée sur le site de la
Fédération et dans le guide du pêcheur

TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS	
BROCHET	60 cm
SANDRE	50 cm
BLACK BASS	30 cm
ALOSE	30 cm
LAMPROIE MARINE	40 cm
OMBRE COMMUN	30 cm
TRUITE ARC-EN-CIEL	23 cm
TRUITE FARIO	25 ou 23 cm

20 cm dans les cours d'eau du Morvan
(voir carte page 6)

ATTENTION EN 2023

LAC DES SETTONS ET ETANG DE LA PERCHETTE : Pas de pêche.
ETANG DE LA BOUE : Pêche interdite
ETANG DE CLAMECY : Pêche des carnassiers interdite

MODALITÉS D'UTILISATION D'UNE EMBARCATION

LAC DE ST AGNAN : navigation autorisée moteur électrique uniquement.
CHAUMEÇON : navigation autorisée moteur électrique uniquement.
SETTONS : navigation autorisée moteur électrique ou thermique sans limitation de puissance.
PANNECIÈRE : navigation autorisée moteur électrique ou thermique 4 temps, 6 CV maximum.
VAUX - BAYE : navigation autorisée moteur électrique uniquement.
MERLE : navigation autorisée uniquement moteur électrique

Actualités du département sur le site Facebook

Respectons nos poissons

QUOTA CARNASSIERS

(Sandre - Brochet - Black-Bass)
Limitation à 3 prises/jour/pêcheur dont 1 brochet maximum. Pour une pêche responsable, limitons notre prélèvement
DÉCRET du 7 avril 2016

PÊCHE DES ECREVISSES

Savoir les reconnaître

Dans la Nièvre, 6 espèces d'écrevisses sont présentes

RÉGLEMENTATION :

- Être en possession d'une carte de pêche (interdépartementale, personne majeure, mineure, découverte, femme, vacances ou journalière).
- En 1ère catégorie, pêche pendant la période d'ouverture.
- En 2ème catégorie, pêche autorisée toute l'année.
- Pas de taille réglementaire de capture. Interdiction de les relâcher, de les introduire dans un autre milieu ou de les transporter vivantes.

LE MODE DE PÊCHE, LA BALANCE

Vous pouvez pêcher avec un maximum de 6 balances par titulaire de carte dont le diamètre sera inférieur ou égal à 30 cm. Il est interdit de les pêcher à la main ou à l'aide d'une épuisette ou d'une nasse.

QUAND LES PÊCHER ?

La meilleure période s'étend de juin à octobre. Les écrevisses sont peu actives en hiver et au printemps (phase de reproduction.)

COMMENT LES TUER ?

Pour tuer une écrevisse il faut lui ôter le Telson. C'est la partie centrale de la queue reliée à l'intestin.

LES MEILLEURS COINS DE LA NIÈVRE

En 1ère catégorie : L'Yonne, la Cure, le Chalaux, l'Anguison, la Dragne, le Veynon, ou la Ste Eugénie.
En 2ème catégorie : La Nièvre, le Beuvron, l'Yonne en aval de Marigny- sur-Yonne et les lacs du morvan.

Les espèces nuisibles à pêcher toute la saison

L'écrevisse Signal ou écrevisse de californie

Pacifastacus leniusculus

1. Pinces avec tâche bleutée ou blanche, rouge sur le dessous
2. Céphalothorax et pinces lisses

L'écrevisse Américaine

Orconectes limosus

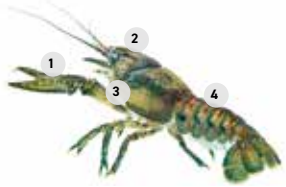

1. Ergot pointu sur l'article précédant les pinces
2. Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
3. Epines de part et d'autre du sillon cervical
4. Tâches brunes sur l'abdomen

L'écrevisse Rouge de Louisiane

Procambarus clarkii

1. Rostre à bords convergents
2. Sillons thoraciques très rapprochés
3. Nombreuses aspérités sur le thorax et les pinces
4. Couleur rouge

Après avoir fixé un morceau de poisson au centre de la balance (reliée à une corde), le pêcheur la positionne à l'aide d'une canne fourchue.

LES POISSONS D'EAU DOUCE

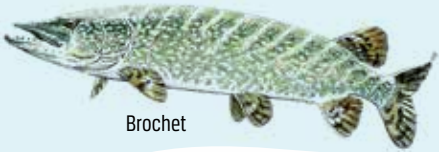
Brochet

Epinoche

Ablette

Rotengle

Gremille

Crapet de roche

Chabot

Loche

Sandre

Spirlin

Vandoise

Brème

Hotu

Pseudorasbora

Vairon

Perche soleil

Black bass

Goujon

Bouvière

Poisson chat

Aspe

Chevesne

Truite fario

Ecrevisse

Barbeau

Gardon

Truite arc-en-ciel

Lamproie

Carpe

Carassin

Tanche

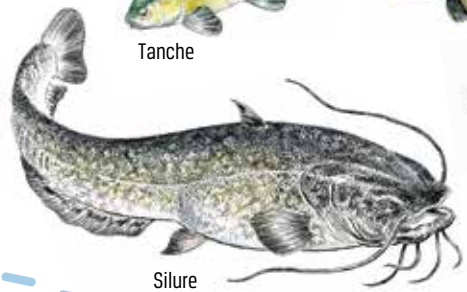
Silure

Ombre commun

Perche

Anguille

SECTEUR LOIRE AVAL

VRILLE LOIRE ET SABLIÈRES
St Amand en Puisaye
Myennes

NOHAIN ET LOIRE
Cosne-Cours-sur-Loire
Pouilly-sur-Loire
Couloutre
Donzy

MAZOU ET LOIRE
La Charité-sur-Loire
Pougues-les-Eaux
Fourchambault

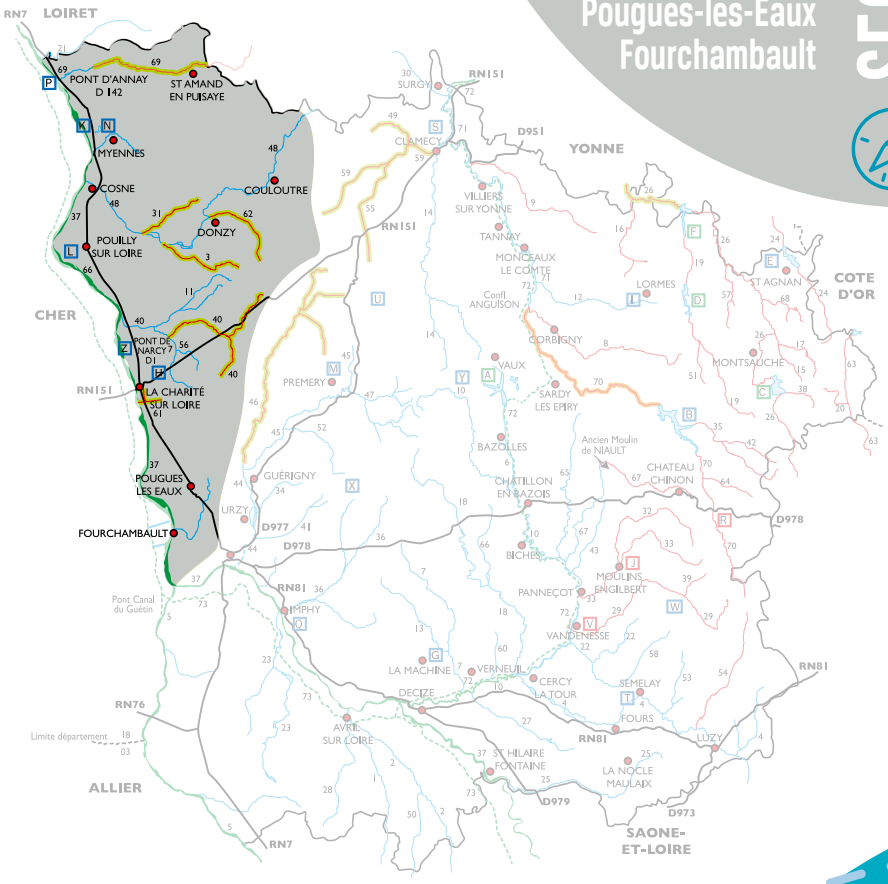

VRILLE, LOIRE ET SABLIÈRES

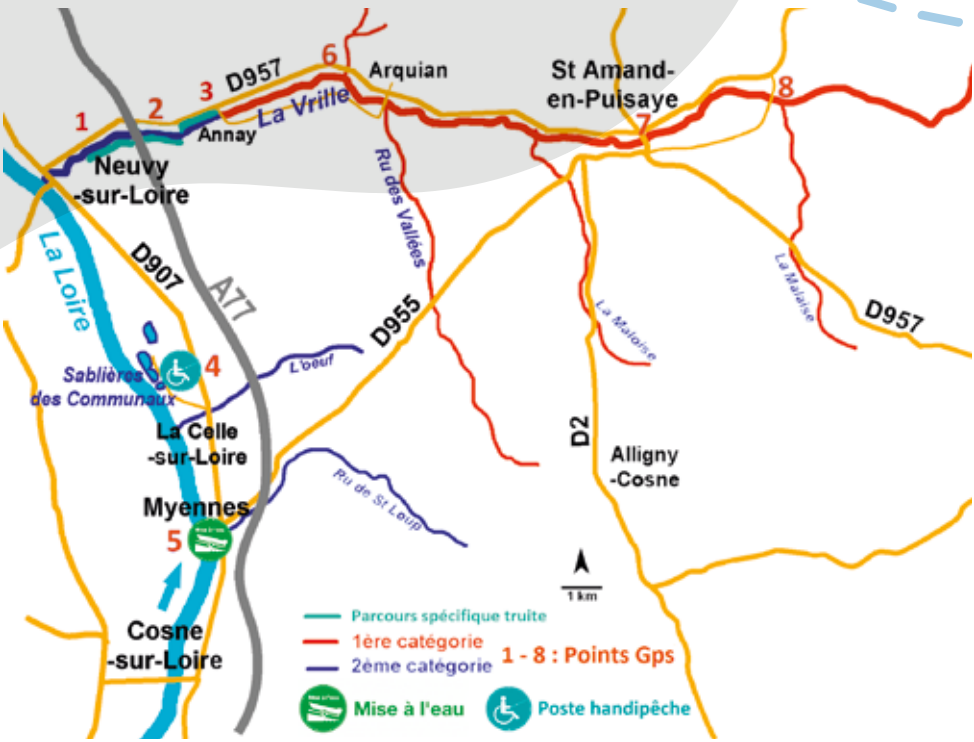

AAPPMA DE MYENNES

Président : BERGIN Alain, 06 60 85 48 13
Trésorier : PLETU Patrick, 03 86 26 90 29
Site internet de l'AAPPMA :
aappma-la-myennoise.wifeo.com

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Annay : Mairie, lundi au jeudi de 7h30 à 12h15, le vendredi de 7h30 à 12h00, 03 86 39 22 65
Myennes : chez Alain BERGIN, les Poules Chiens, 58187 MYENNES, 06 60 85 48 13
Neuvy/Loire : Mairie, lundi, mardi, jeudi, vendredi, : 8h30-12h et 13h30-17h, mercredi, samedi : 9h-12h, Place de la Mairie, 03 86 39 20 33

AAPPMA DE ST AMAND EN PUISAYE

Président : MARLIN François, 06 30 86 93 62
Trésorier : CHEVRIER Pascal, 06 74 14 11 13

DÉPOSITAIRES DE CARTES

St Amand : Maison de la Presse, centre ville le matin, 03 86 39 61 02
Dampierre sous Bouhy : Bar chez Kiki, 03 86 26 42 32

AAPPMA « LA MYENNOISE » DE MYENNES

Vrille

2ème catégorie piscicole de Annay à Neuvy

Parcours sportif de pêche à la truite de 4 km. **Réglementation spécifique**, *voir parcours page 74*

1 47.5310511 , 2.8943451 (Accès parcours)
2 47.5324984 , 2.9135960 (Accès parcours)
3 47.5380314 , 2.9293256 (Accès parcours)

Merci de vous garer au mieux pour laisser le passage aux agriculteurs.

Les Sablières des Communaux ou « trous de la Celle »

2ème catégorie piscicole

Petites sablières de quelques hectares, faciles d'accès.
Cadre sauvage rappelant les bras morts de Loire.

4 47.4779839 , 2.9115444 (Accès Sablières)

Embarcations interdites sur les plans d'eau. Bonne population de carnassiers et de carpes. Ponton handipêche sur la 1ère sablière.

Loire

2ème catégorie piscicole, domaine public

Accès facile à l'amont de la mise à l'eau de Myennes.

5 47.4449974 , 2.9300706 (Mise à l'eau)

AAPPMA « LA GAULE POYAUDINE » DE ST AMAND EN PUISAYE

Vrille

1ère catégorie piscicole

La Vrille est une rivière de plaine plutôt sinueuse et souvent encaissée, mais relativement agréable à pêcher à roder.

Accès interdit par le chemin de la station de pompage « Le Patureau » à St Amand. L'accès pêche se fait par le bief du château.

6 47.5406277 , 2.9830347 (Accès par STEP)
7 47.5318272 , 3.0728747 (Bief du château)
8 47.5411842 , 3.1154151 (Moulin Courot)

NOHAIN ET LOIRE

AAPPMA POUILLY

Président : MHUN Denis, 06 82 88 42 47
Trésorier : DESRUMAUX Carole, 06 10 89 54 50

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Pouilly/Loire : OTSI et Tour du Pouilly Fumé, 30 rue Waldeck Rousseau, 03 86 24 04 70
Mesves/Loire : PROXI Marché 33 route d'Antibes, 03 86 37 94 09

AAPPMA COSNE

Président : OUAGNE Christian, 03 86 26 60 43
Trésorier : PARDIEU Marc, 03 86 28 48 78

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cosne : OT Loire Vignobles et Nohain Place du docteur Jacques HUYGHES des étages 03 86 28 11 85
Cosne : Bar le carré d'as, 26 rue du commerce, 03 86 28 01 95
Cosne : Quincaillerie Cosnoise, 52 rue du commerce, 09 82 55 66 88
Cosne : Bricomarché, rue des Fondeurs, Parc du Val de Loire, 03 86 28 80 40

AAPPMA DONZY

Président : FREMIONT Alain, 07 88 86 06 75
Trésorier : GARNIER Jean-Luc, 06 60 72 20 21

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Donzy : Le Grand Monarque, 10 rue de l'étape, 03 86 20 42 45
Donzy : DEKRA - Contrôle technique du Donziais, 8 rue de la belle étoile, 03 86 39 59 42
Donzy : Médiathèque de Donzy
Corvol : L'Amiral, 45 bis grande rue, 03 86 29 13 19
Beaumont-la-Ferrière : Café des Bertranges Le Bourg, 03 86 38 18 85

AAPPMA COULOUTRE

Président : GONDARD Jean-Marc, 06 77 26 37 73
Trésorier : COUPE Bernard

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Contactez l'AAPPMA

AAPPMA « LE BARBILLON » DE POUILLY-SUR-LOIRE

Loire 2ème **catégorie piscicole, domaine public**
Fleuve sauvage, la Loire s'exprime totalement dans le secteur de Pouilly-sur-Loire où les îles sont nombreuses. Nous sommes ici au cœur de la Réserve Naturelle du Val de Loire.
5 47.311463 , 2.899463 (Accès rive gauche)
6 47.266318 , 2.979974 (Mise à l'eau)
4 47.3154840 , 2.9009022 (Mise à l'eau)

Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite à quelques kilomètres en amont de Pouilly, en aval de Mesves sur Loire. Présence importante du silure et de l'aspe. Étang communal avec ponton handipêche en rive gauche.

Étang communal 2ème **catégorie piscicole - 1,3 ha**
Très accessible sur tout son pourtour. Ponton handipêche.
7 47.2748896 , 2.9557150

AAPPMA « LA COSNOISE » DE COSNE COURS-SUR-LOIRE

Loire 2ème **catégorie piscicole, domaine public**
Le Nohain et la Loire confluent dans Cosne. Il en résulte un secteur de pêche varié, entre rivière de plaine de 2ème catégorie et fleuve sauvage. La pêche peut se pratiquer en pleine ville. Les plus solitaires préfèreront la Loire avec ses îlots et ses bras secondaires.
2 47.4134886 , 2.9213670 (Mise à l'eau)

Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite en aval du pont, place de la Pêcherie. Présence importante du silure et de l'aspe. Embouchure Nohain-Loire intéressante pour les carnassiers, notamment la perche. Parcours de carpe de nuit en Loire sur 3 km en rive droite, entre la descente à bateau et l'entrée de Myennes. Ponton handipêche sur le Nohain Place de la Chaussade.

Nohain 2ème **catégorie piscicole**
3 47.4100967 , 2.9224732(Poste handipêche)

Étang de Bourdoiseau 2ème **catégorie piscicole - 1,3 ha**
Remise à l'eau des amours obligatoire
1 47.4823018 , 2.9800578

AAPPMA « LA TRUITE » DE DONZY

Nohain 2ème catégorie piscicole
Parcours situé sur la rivière le Nohain, affluent de la Loire, entre le pont en amont du lieu-dit Les Cabets et le pont de Champcelée.
8 47.34519 , 3.09930 (Les Cabets)

Rivière assez courante dans ce secteur où les captures peuvent aller de la truite au brochet en passant par de gros chevesnes.

Talvanne 1ère catégorie piscicole
Pêche autorisée sur 1 km en amont du bourg de Donzy.
9 47.374886 , 3.143333

AAPPMA « LE BROCHET » DE COULOUTRE

Nohain 2ème catégorie piscicole
Le Nohain est une rivière de plaine plutôt profonde et agréable à pêcher. Le site est muni d'un sentier praticable par tous.
10 47.421829 , 3.230683

Peuplement intermédiaire entre une 1ère et une 2ème catégorie, allant de la truite fario au brochet...

DECATHLON

Centre Commercial Carrefour Marzy, 58180 Marzy
Ouvert du Lundi au Samedi 9h00 - 20h00 non stop

Tél. 03 86 71 65 70
www.decathlon.fr

MAZOU ET LOIRE

AAPPMA DE FOURCHAMBAULT

Président : CARACCO Michel, 06 83 99 00 36
Trésorier : en cours

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Fourchambault : Bar Tabac l'Odyssée - SNC GUILLOCHON-JURE 4 place de l'église, 03 86 61 01 70
Nevers : Nevers Lan 32 rue des grands jardins, 03 86 38 71 57
Fourchambault : Maison de la Presse (Fourchambault) 24 rue Gambetta, 09 83 22 98 52
Fourchambault : Café Des arts 45 rue du 4 septembre, 09 67 71 45 85

AAPPMA DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Président : DESPONT Didier, 06 07 59 51 76
Trésorier : MAFAITY Pierre, 06 60 21 23 67

DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Charité/Loire : Office de Tourisme de la Charité/Loire Cour de l'Eglise, 03 86 70 15 06
La Charité/Loire : Librairie Presse Sonate d'Auteurs, 39 grande rue, 03 86 70 06 86
Mesves sur Loire : Proxi Marché Mesves, 33 route d'Antibes, 03 86 37 94 09

AAPPMA DE POUGUES-LES-EAUX

Président : TARDY Bernard, 06 17 93 54 20
Trésorier : CHERRY Philippe, 03 86 90 13 98

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Pougues : EURL Le Marcassin ARMURERIE DUDRAGNE 1 rue du 8 mai 1945. 03 86 58 79 19
Pougues : Le Tabac de l'Avenue 50 avenue de Paris, 03 86 68 57 14

AAPPMA « L'ABLETTE » DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Loire 2ème **catégorie piscicole, domaine public**

Nous sommes ici en limite de la Réserve Naturelle du Val de Loire. L'accès au site de la Blancherie est facile et un parking permet de stationner plusieurs véhicules.

3 47.1687216 , 3.0098664 (Mise à l'eau La Blancherie)

4 47.1155374 , 3.0340841 (Mise à l'eau tronsanges)

Le secteur est bien pourvu en silures, aspes, perches et poissons blancs. Une mise à l'eau bétonnée (assez pentue) est à disposition des pêcheurs. Secteur carpes de nuit en amont du pont sur 500 m.

Étang des Charmilles 2ème **catégorie**

2 47.236991 , 2.985840

Mazou 2ème **catégorie**

1 47.246792 , 2.988617

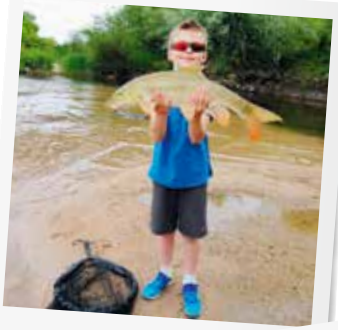

AAPPMA « LE ROSEAU » DE POUGUES-LES-EAUX

Loire 2ème **catégorie piscicole, domaine public**

A hauteur de Pougues les Eaux, ancienne ville thermale, la Loire fait un méandre prononcé qui annonce déjà de beaux postes de pêche. Entre la mise à l'eau de Soulangy, l'accès à Germigny, et le chemin qui se prolonge après Montalin, les pêcheurs ont de quoi prospecter

5 47.0594891 , 3.0378440 (Mise à l'eau de Soulangy)

Descente à bateau bétonnée à Soulangy. Parcours de pêche de la carpe de nuit sur 2 km. La route communale de Soulangy menant à la rampe de mise à l'eau reste autorisée aux pêcheurs munis d'une carte de pêche valide !

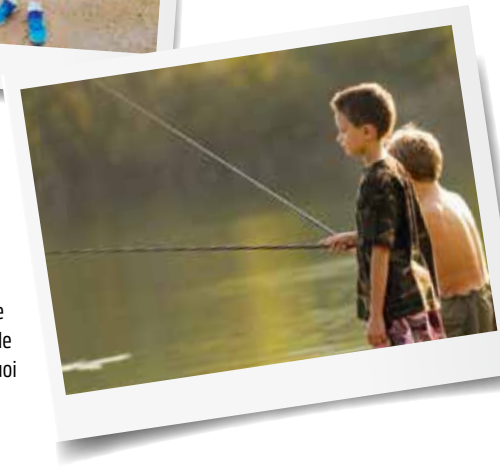

AAPPMA « LA VANDOISE » DE FOURCHAMBAULT

Loire 2ème **catégorie piscicole, domaine public**

Le fleuve a reçu ici les eaux de l'Allier. Il prend des proportions plus importantes et offre des postes de pêche profonds en rive gauche en aval du pont de Fourchambault. La digue en travers et la sortie du canal sont des hauts lieux de la pêche ligérienne.

6 47.0264319 , 3.0783116 (Mise à l'eau)

Silures et aspes très présents dans le secteur.

Trous de la Folie 2ème **catégorie**

7 47.0091508 , 3.0763776 (sablières)

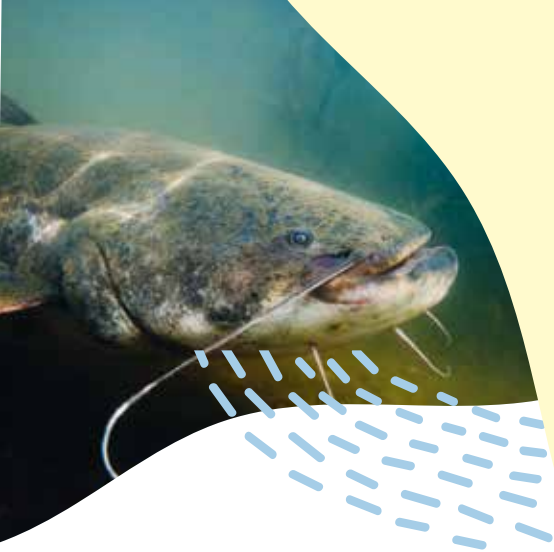

SECTEUR LOIRE AMONT ALLIER

LOIRE ET BEC D'ALLIER

Nevers
Imphy
Avril sur Loire

LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE

Decize
St Hilaire-Fontaine/Charrin
La Nocle Maulaix

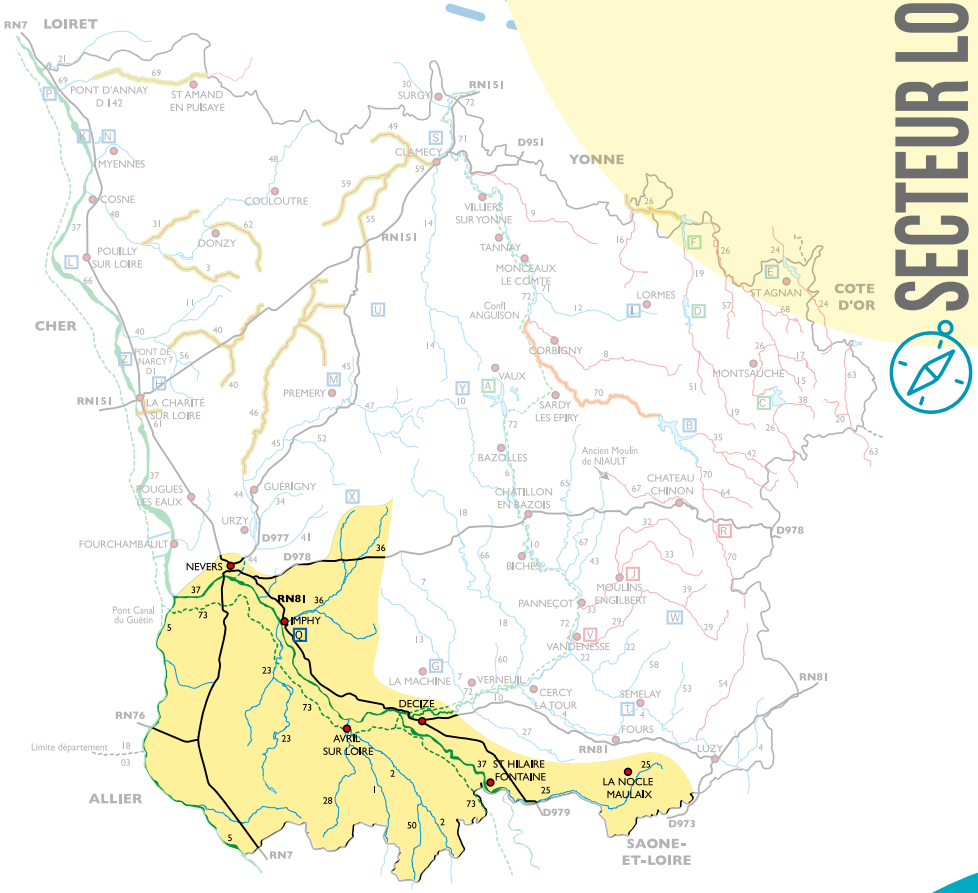

LOIRE ET BEC D'ALLIER

AAPPMA NEVERS

Président : LORY Dominique, 07 67 20 48 19
Trésorier : POLNY Vincent, 06 47 44 92 20

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Nevers : NEVERS PECHE Olivier LEPY, Rue du désert, 03 86 57 02 54
Nevers : AAPPMA, Nevers Quai des Mariniers, mercredi après-midi de 17h à 19h, 03 86 57 28 41
Nevers : PACIFIC PECHE, 39 bd Pre des Bordes, 03 86 90 20 20
Nevers : Pêche Tech 3 quai de la Jonction, 06 67 39 12 86
Marzy : DECATHLON NEVERS MARZY Route de Fourchambault, 03 86 71 65 70
Saint-Pierre-le-Moûtier : Tabac Presse Cadeaux, 24 rue de Paris,

AAPPMA IMPHY

Président : GUYON Alain, 06 24 75 52 26
Trésorier : CHEVENIER Yoann, 06 60 64 16 46

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Imphy : Café de l'Union, 15 rue Paul Vaillant COUTURIER, 03 86 38 42 78
Imphy : Café Chez Nounours, 28 avenue Jean Jaurès, 06 69 58 65 44
Sauvigny les bois : Intermarché SA ALBEN RN 81, (entrée Imphy), 03 86 90 33 22

AAPPMA AVRIL/LOIRE

Président : MOREAU Didier, 06 15 52 36 34
Trésorier : MOREAU Benjamin, 06 25 55 12 18

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Avril/Loire : Mairie (mardi et vendredi, 14h-18h), 03 86 25 00 23
Dornes : Tabac Loto Presse Boizet, 43 place de la Mairie, 03 86 50 68 10
Sougy-sur-Loire : Mairie de Sougy-sur-Loire, 1 Place de l'Eglise
Tél : 03 86 50 10 26
Horaires d'ouverture
Mardi et jeudi : 14h – 18h
Vendredi et samedi : 9h – 12h

AAPPMA « LA CORCILLE » DE NEVERS

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public (sauf Nièvre)
Nevers est l'une de ces villes où les sites de pêche entourent les pêcheurs. Loire pour le silure, la carpe, les blancs, ou les perches, Canal et Bassin de la Jonction pour les sandres et les black-bass, et enfin embouchure du « Petit Canal », l'appellation locale de la Nièvre canalisée, pour les fritures d'ablettes et de gardons...
2 46.962534 , 3.077807 (Bec d'Allier)
3 46.978665 , 3.176638 (Mise à l'eau du peuplier seul)

Parcours de carpe de nuit sur près de 8 km au total autour de Nevers sur la Loire et le canal. Mise à l'eau au lieu dit « peuplier seul » en amont de pont de Loire (rive gauche). Présence d'aspes, de silures et de carpes importantes. Crapet de roches dans les digues et les zones caillouteuses.

Étang de Chevenon 2ème catégorie
Label pêche famille, voir parcours page 81
6 46.9124191 , 3.2245325

Les Trous de Cuffy 2ème catégorie
Trois petites sablières côté Cher en aval du Bec d'Allier, parcours carpe de nuit et black-bass
1 46.971569 , 3.06004

Permanence de l'AAPPMA le mercredi après-midi de 17 à 19 h, Maison des Eduens, Quai des Mariniers, 03 86 57 28 41 Atelier Pêche nature : école de pêche gratuite pour les 8 - 16 ans

AAPPMA « LA TANCHE » D'IMPHY

Étang des Queudrins 2ème catégorie piscicole
Étang de 4 hectares à vocation familiale. Simple d'accès. Présence d'un ponton handipêche.
L'attrait principal est la pêche de la carpe.
5 46.9173052 , 3.2856336

Possibilité de pêche de nuit de la carpe une dizaine de week-end dans l'année (se renseigner auprès de l'AAPPMA). Attention, la pêche aux leurres, la tirette et le manié sont interdits.

Loire - Pont de Loire 2ème catégorie
L'aval du pont de Loire est un haut lieu pour la pêche des carnassiers. Suivant les saisons et le niveau d'eau, vous pouvez y prendre fréquemment des silures et des aspes de belle taille.

Sortie Ixeure 2ème catégorie
Trois petites sablières côté Cher en aval du Bec d'Allier, parcours carpe de nuit et black-bass
4 46.9288185 , 3.2565566 (Mise à l'eau Imphy)

AAPPMA « LE CHAT » D'AVRIL-SUR-LOIRE

Canal latéral et Loire 2ème catégorie piscicole
Le site d'Avril sur Loire offre de multiples possibilités aux pêcheurs. Canal, étang, petites rivières, ou Loire, on passe de l'un à l'autre dans un rayon de moins de 2 kilomètres.
8 46.8163309 , 3.3615768 (Canal poste handipêche)

Présence d'un poste handipêche sur le canal. Bonne population de carnassiers et de carpes.

Étang de Forgeneuve 2ème catégorie
7 46.81503349 , 3.3743792

Allier 2ème catégorie
9 46.8183473 , 3.0477653 (Mise à l'eau de Mornay-Allier)

COGEP

UNE VISION AUGMENTÉE DU CONSEIL

COGEP Varennes-Vauzelles
3 rue du Bengy
Parc d'activité du Bengy

Tél : 03 86 36 96 70

www.cogep.fr

Jérémy MARTIN

Peche TECH

06 67 39 12 86
3 quai de la Jonction
58000 Nevers
www.peche-tech.com
pechetech58@gmail.com

RENAULT AUSTRAL
E-TECH FULL HYBRID
200 CH
jusqu'à 80% de conduite électrique en ville(1)
conduite électrique jusqu'à 130 km/h(1)
4,7 L / 100 km(2)
A
B 105g CO_2/km
C
D
E
F
G
(1) suivant état de charge de la batterie et style de conduite/interne Renault 2022. (2) valeur homologuée selon protocole wltp/source utac/juillet 2022. **données wltp min/max : consommations (l/100 km) : 4,6/6,5. émissions co_2 (g/km) : 104/147.** © s. staub/f. schlosser
Renault recommande Castrol
pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

SIMONNEAU AUTOMOBILES
NEVERS - DECIZE - COSNE SUR LOIRE
www.groupe-simonneau.fr
Groupe Simonneau
DISTRIBUTEUR AUTOMOBILES

LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE

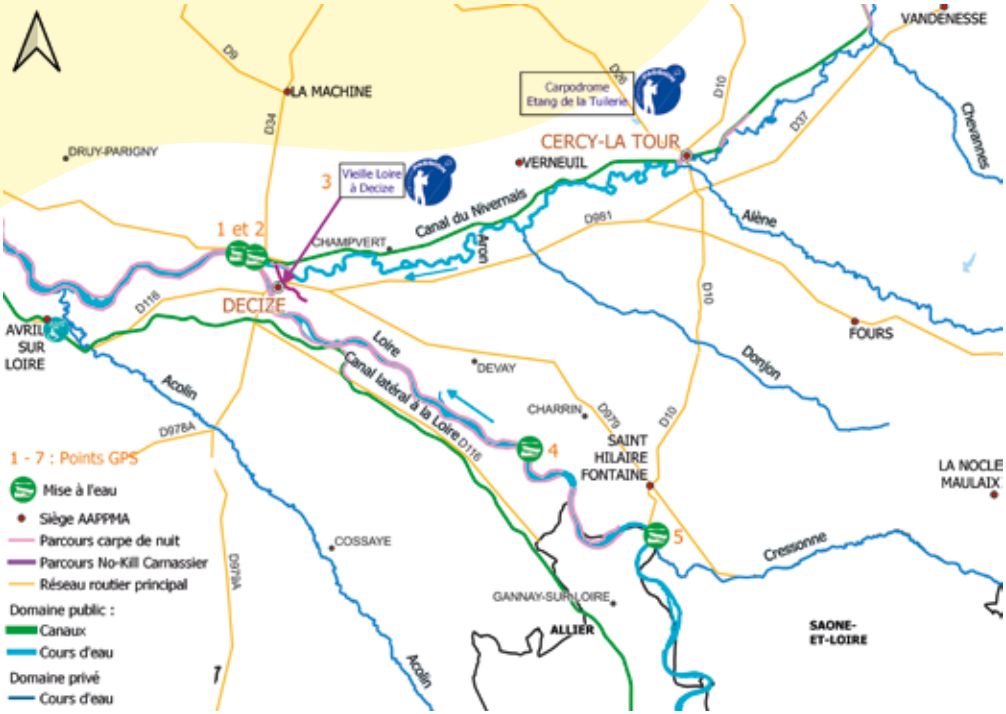

AAPPMA DECIZE

Président : VAJDIC Laurent,
06 21 89 78 48
Trésorier : BROUTOT Christophe,
06 14 78 10 89

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Decize : L'Abri du Pêcheur,
39 Av de Verdun, 03 86 50 27 44
Decize : Port de Decize,
Bassin de la Jonction, 03 73 15 00 00
Decize : Office de tourisme, Place du
Champ de Foire, 03 86 25 27 23

AAPPMA ST HILAIRE FONTAINE-CHARRIN

Président : MARTIN Davy,
06 50 97 48 42
Trésorier : URBANOWSKI Richard,
06 32 33 94 08

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Saint Hilaire Fontaine : Au St Hilaire,
16 route de Genève, 03 58 01 52 51

AAPPMA LA NOCLE MAULAIX

Président : ROY Michel,
06 05 24 23 76
Trésorier : PERRON Michel,
07 77 20 66 38

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Carte disponible chez le Président
Prendre rendez-vous par téléphone au
préalable.

AAPPMA « LA BRÈME » DE DECIZE

Loire, Aron et canal à Decize 2ème **catégorie piscicole, domaine public**

Toute la ville de Decize est entourée d'eau. Du canal à la Loire, en passant par l'Aron et l'ancien lit du fleuve (Vieille Loire), tous les poissons et toutes les pêches y sont possibles.

1 46.8395182 , 3.4436617 (Mise à l'eau)

2 46.838310 , 3.450942 (Mise à l'eau)

Silures, sandres, carpes, black-bass, crapets de roche, friture et même aloses lors de leur migration (mai-juin), Decize offre toutes les possibilités. Parcours de la carpe de nuit et 1 descente à bateau sont à disposition des pêcheurs. Attention à la réserve permanente autour du barrage de St Léger des Vignes (200 m de part et d'autre).

PARCOURS « NO-KILL BLACK-BASS »

Vieille Loire 2ème **catégorie piscicole - LABEL PASSION**

L'AAPPMA de Decize a déversé de nombreux black-bass sur ce parcours afin de développer une pêche ludique et moderne avec ce poisson combatif et passionnant. Afin de pérenniser le site, l'instauration du no-kill était obligatoire.

3 46.828067 , 3.466574

En complément du No kill black bass déjà instauré, les espèces sandre, perche et brochet doivent être obligatoirement remises à l'eau sur l'ensemble de la vieille Loire à Decize. Seule la pêche aux leurres est autorisée.

Pas de Pêche des carnassiers du dernier dimanche de Janvier exclu jusqu'au 30 juin inclus.

AAPPMA « L'EPINOCHE » DE ST HILAIRE FONTAINE - CHARRIN

La Loire et le Gour du Perray 2ème **catégorie piscicole, domaine public**
Entre la Loire et ses méandres et le Gour du Perray, zone annexe au fleuve, les pêcheurs ont de quoi prospecter. De gros silures et de gros brochets se font tous les ans dans le secteur.
4 46.7787884 , 3.5735368 (Mise à l'eau)
5 46.7519051 , 3.6299630 (Mise à l'eau)

Les nombreux méandres de ce secteur offrent des postes à carnassiers et à carpes sympathiques à pêcher. Des blacks-bass sont présents dans le Gour.

AAPPMA « LE VAIRON NOCLOIS » DE LA NOCLE MAULAIX

La Cressonne 2ème **catégorie piscicole**
Situé dans le sud-est du département, la Cressonne est un affluent direct de la Loire. Elle marque sur une bonne partie de son linéaire la délimitation entre la Nièvre et la Saône et Loire.

Rivière typique pour les pêches à roder, la Cressonne possède un peuplement très varié. Les pêches aux appâts naturels de saison sont à privilégier (vers, sauterelles, fruits, ...).

NEVERS PECHE
300 M² À VOTRE DISPOSITION
Du mardi au samedi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
7000 références
dans plus de 70 marques
NEVERS PECHE - LEPY.O
Rue du Désert, 58000 Saint Eloi (à coté de POINT P)
03 86 57 02 54 - lepy.olivier@9business.fr nevers pêche
DAIWA
FOX
SAKURA
SHIMANO
STARBAITS
WATER QUEEN

NOUVEAU
RENAULT AUSTRAL
E-TECH FULL HYBRID
200 ch
A
B 105g CO2/km
C
D
E
F
G
GARAGE BERGER SARL
Rue Albert 1er
58000 Nevers - Tél. 03 86 61 11 48 - www.renault-berger-nevers.fr
au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

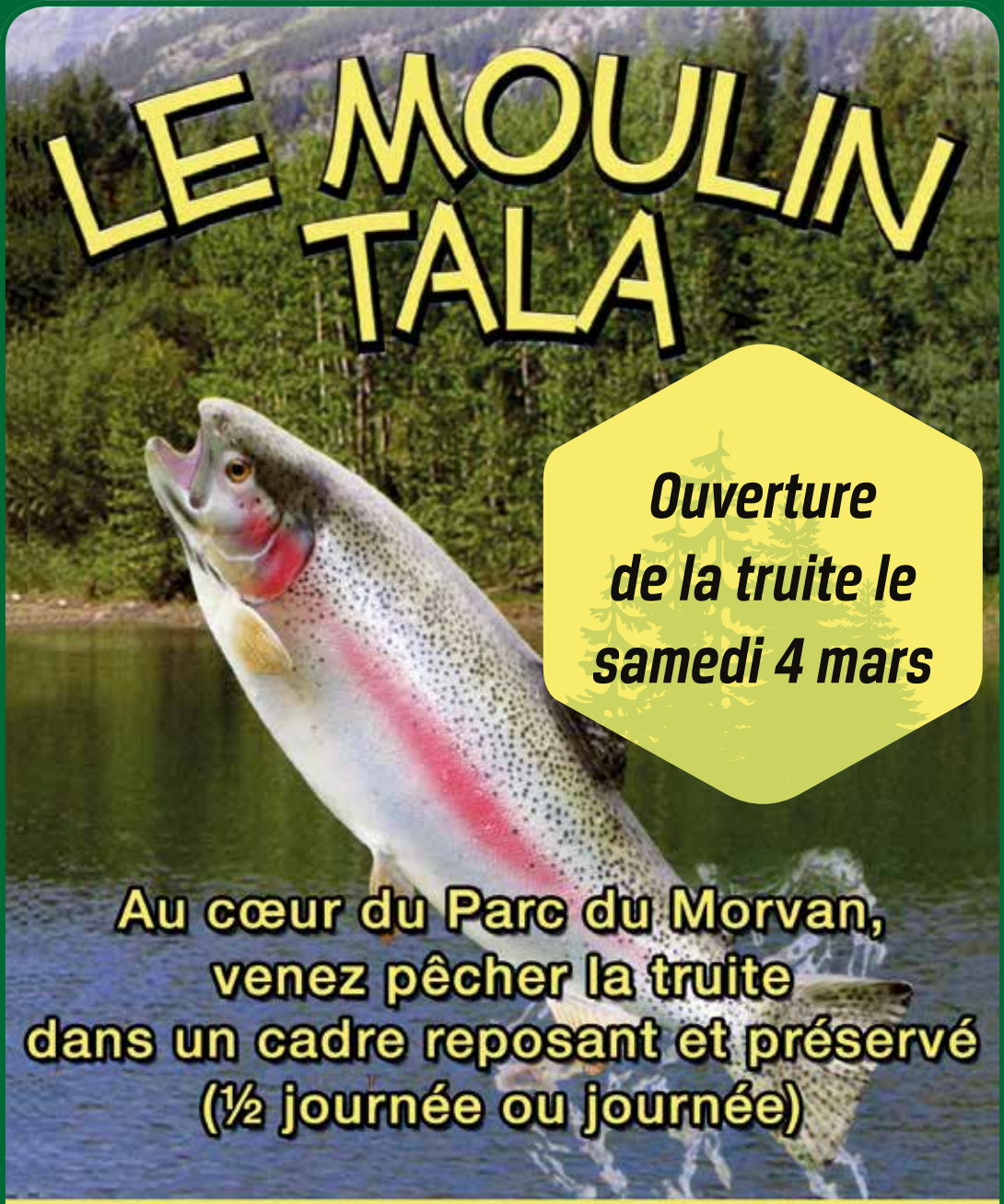

Pisciculture du Moulin Tala

58140 – BRASSY

Tél / Fax : 03 86 22 22 61

Restauration sur place

SECTEUR ARON AVAL ALÈNE

ARON AVAL
La Machine
Verneuil
Cercy la Tour

ALÈNE ET ROCHE
Fours
Semelay
Luzy

ARON ET DRAGNE
Vandenesse
Panneçot
Moulins-Engilbert

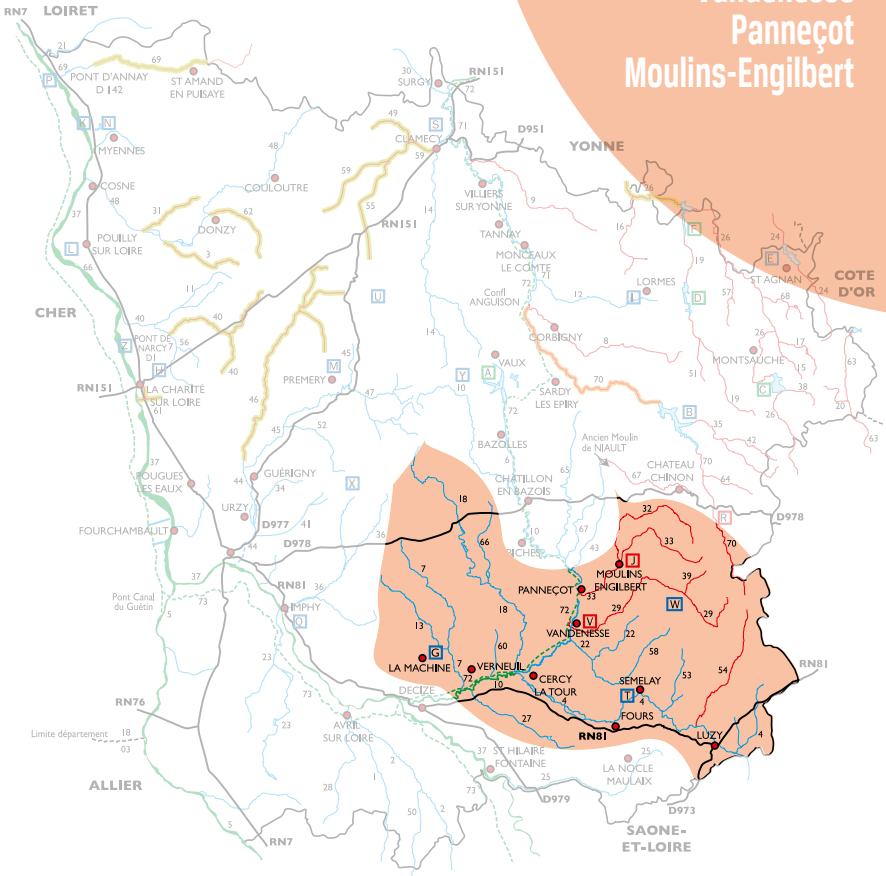

ARON AVAL

AAPPMA LA MACHINE

Président : CISZAK Gérard, 06 60 94 83 78
Trésorier : CHARASSE Jean-Claude, 03 86 50 95 09

DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Machine : Le Marché du Bricolage, 03 86 50 80 65
Anlezy : Epicerie Mme Boulanger, 03 86 60 27 66
Champvert : Gîte Le Petit Robinson, 03 86 25 43 10

AAPPMA VERNEUIL

Président : PELLE Bernard, 06 14 29 71 10
Trésorier : RANTY Jean, 06 84 48 02 75

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Verneuil : Mairie, 03 86 50 51 33. Lundi : 8h30-12h et 16h15-17h ; mardi-jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ; vendredi : 8h30-9h45 et 13h30-17h.

AAPPMA CERCY LA TOUR

Président : DUCREUX Roland, 06 70 23 91 70
Trésorier : LARRIVE Sébastien, 06 88 90 88 86

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cercy la Tour : Café du Siècle, 71 avenue Louis Coudant, 03 58 06 41 81
Cercy la Tour : Café du Centre, avenue Louis Coudant, 03 86 50 50 78
Cercy la Tour : La Tour Informatique, 91 avenue Louis Coudant, 03 86 30 41 88

AAPPMA « LA GAULE MACHINOISE ET CHAMPIVERTINE » DE LA MACHINE

L'étang Grénetier 2ème catégorie piscicole

L'étang Grénetier fait partie des parcours de pêche labellisé « Famille ».
Ce beau plan d'eau possède tous les équipements nécessaires pour accueillir les pêcheurs et leur famille.

1 46.87692 , 3.48028 (étang grénetier)

Bonne population de poissons blancs. Poste handipêche sur la digue.
Navigation interdite sur l'étang.

Aron (Champvert) 2ème catégorie piscicole

Ici l'Aron s'écoule en direction de Decize. De nombreux trous cachent silures, sandres et brochets. Le parcours est sauvage mais ceux qui souhaitent s'y aventurer en float tube ne seront pas déçus.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VERNEUIL

Aron et Canal du Nivernais 2ème catégorie piscicole

L'Aron domanial, rivière d'une trentaine de mètres de large, est ici très sauvage et comporte de nombreux méandres. Le canal à proximité est bien peuplé en black-bass, brochets et gardons. Il est alors facile de passer de l'un à l'autre afin de varier les types de pêche.

2 46.8540840 , 3.5743437 (poste handipêche)

Poste handipêche aménagé sur le canal.
Tables et parking sur place. Présence du silure sur l'Aron et du black bass sur le canal latéral à la Loire.

AAPPMA « LA CARPE » DE CERCY-LA-TOUR

Bassin de Cercy-la-Tour

2ème catégorie piscicole, domaine public

Parcours de pêche insolite où se rejoignent l'Aron, la Canne, et le Canal du Nivernais dans un élargissement en amont du barrage de Cercy. Le site de pêche est face au camping, en centre ville.

46.8800163 , 3.6232687 (Carpodrome) page 76

Domaine public. Parcours de pêche de la carpe de nuit dans le bassin de Cercy sur les 2 rives (50 m au dessus du barrage jusqu'à 100 m en amont du pont routier) et en amont sur l' aron et sur le canal, secteur de Chaumigny. Mise à l'eau d'une barque possible dans le bassin. Réserve de pêche sur l'Aron depuis le barrage jusqu'à 50 m en aval.

AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

CENTRE LOIRE

ALÈNE ET ROCHE

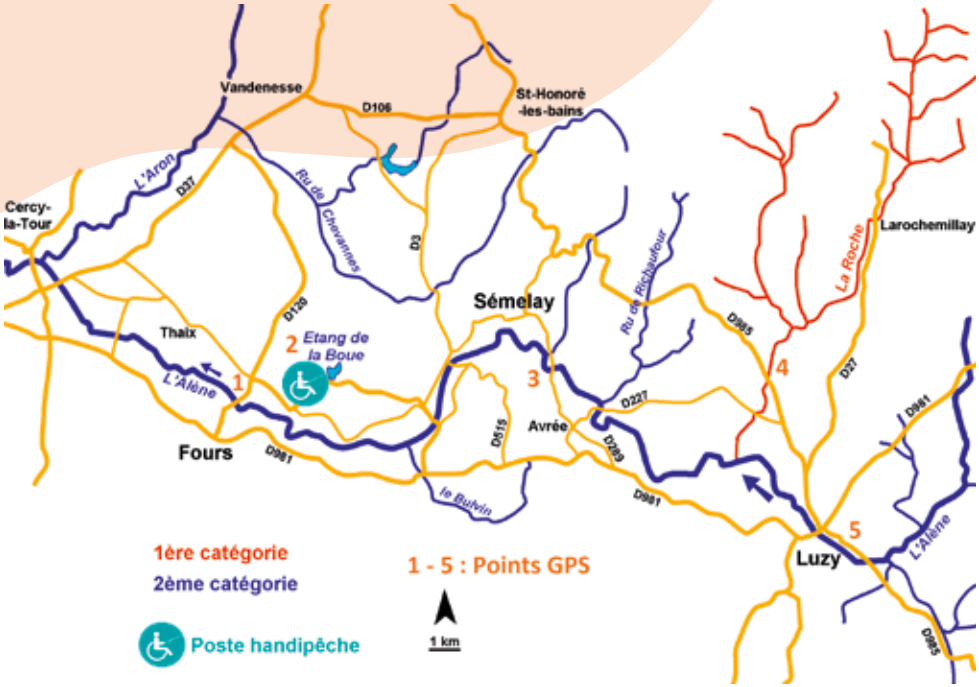

AAPPMA FOURS

Président : MURAT Guy,
03 86 50 25 96
Trésorier : VASSEUR René,
03 86 30 86 03

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Montambert : Auberge de l'Etang, 13 allée des marroniers, 03 86 50 36 27
Fours : Vival (Casino), 1 place pouyat, 03 86 30 86 62
Fours : Murat Guy, 03 86 50 25 96

AAPPMA SÉMELAY

Président : MARCEL Jean-Michel,
06 89 41 29 28
Trésorier : MARCEL Marie-Claire,
03 86 30 76 73

DÉPOSITAIRES DE CARTES

St Honoré les Bains : Casino le Vegas, avenue Jean Mermoz, 03 86 30 70 99
St Honoré les Bains : Proxi Super, allée de la Cressonière,
03 86 30 72 00
Semelay : Restaurant Clos de la Bussière, le Bourg, 03 86 30 91 66

AAPPMA LUZY

Président : HUGET Gabriel,
03 86 30 08 31
Trésorier : ROMAIN Thibault,
06 45 46 62 71

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Luzy : SARL Lagarde et Fils, ZA de la Vesvres, route de Toulon sur Arroux, 03 86 30 02 29

AAPPMA « L'ARC EN CIEL » DE FOURS

L'Alène de Montreuil au pont de Couero, 2ème catégorie piscicole

L'Alène est une rivière courante avec de nombreux méandres et des berges souvent peu accessibles. La zone entre Montreuil et le pont de Coueron est bien entretenue en rive droite et aménagée de systèmes de franchissement des clôtures.

1 46.8255149 , 3.7307005 (pont)

Rivière agréable à pêcher à roder à la cuillère pour les brochets et perches cachées dans les embâcles ou à la mouche pour les gros chevesnes.

Étang de la Boue 2ème catégorie piscicole (voir page 78)

2 46.8330551 , 3.7686512

ATTENTION !!! Pas de pêche en 2023, pour cause de travaux

AAPPMA « LE CARPILLON » DE SÉMELAY

Alène 2ème catégorie piscicole

Rivière courante de seconde catégorie, riche en poissons blancs, brochets et perches. De belles carpes se cachent dans les nombreux trous qui jalonnent ce parcours sauvage.

3 46.8348754 , 3.861497 (Pont de Jaillery)

AAPPMA « LE CHEVESNE LUZYCOIS » DE LUZY

La Roche et l'Alène, 1ère et 2ème catégorie piscicole

La Roche, 1ère catégorie piscicole, et l'Alène, 2ème catégorie, confl uent en aval de Luzy. Nous sommes ici dans le sud Morvan et les eaux sont un peu moins fraiches, mais le haut de la Roche comporte encore une bonne population de truites fario.

4 46.8131785 , 3.9382930 (Roche)

5 46.7875016 , 3.9710277 (Alène)

Possibilité de pêcher la friture et les brochets sur l'Alène et les truites sur le haut de la Roche dans un périmètre de seulement quelques kilomètres. Les secteurs AAPPMA sont balisés et entretenus.

ALPHA EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL EN GESTION D'ENTREPRISES - GESTION SOCIALE ET FISCALE
Individuel - Société - Association - PME/PMI - TPE - Libéraux - Forêt - Immobilier - Agriculture

Philippe BOUVEAU - Christian PERRIN BONDOUX
Experts Comptables Diplômés - Commissaires aux Comptes

38 Rue Franchet d'Esperey - 58000 NEVERS
Tél. **03 86 59 52 78** - Fax **03 86 59 52 85** - Mail **contact.nevers@alphaexperts.fr**
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne- Franche-Comté

sarl
Chorobate
ISOLATION INTERIEUR & EXTERIEUR

SOUFFLAGE & INSUFFLATION OUATE
DE CELLULOSE RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT DE COMBLES
BARDAGE BOIS CLOISONS SÈCHES
TERRASSE BOIS

Mathieu Milleret,
applicateur agréé 58170 LUZY

06 07 18 67 67

TACKLE SHOP
L'ABRI DU PÊCHEUR

DÉCOUVREZ TOUT VOTRE
MATÉRIEL INDISPENSABLE
COUP · CARPE · MOUCHE
TRUITE · CARNASSIER
300m² de surface de vente
Mardi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
Dimanche : 9h-2h
Tél. 03 86 50 27 44 - labridupecheur.com
119 Avenue de Verdun, 58300 Decize

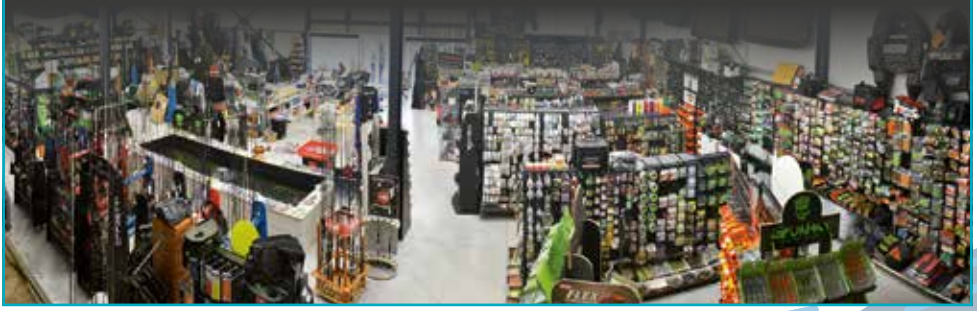

ARON ET DRAGNE

AAPPMA VANDENESSE

Président : CHAMARD Olivier, 06 81 78 94 33
Trésorier : CHAMARD Charlotte, 06 81 84 45 50

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vandenesse : Auberge Gourmande,
2 route de Moulins, 09 84 26 55 25

AAPPMA PANNEÇOT

Président : BESANCENOT Thierry, 06 84 75 99 44
Trésorier : SOUCHAL Huguette, 03 86 84 23 00

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Panneçot : SOUCHAL Huguette, Le Bourg, 03 86 84 23 00
Limanton : BESANCENOT Thierry, Le bois des Sarreaux,
06 84 75 99 44

AAPPMA MOULINS-ENGILBERT

Président : MARCEAU Frédérique, 03 86 50 03 46
Trésorier : ETIENNEY Jacques, 06 69 37 61 87

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Moulins-Engilbert : Mairie,
40 rue des Fossés, lundi au vendredi 8h30-12h00 et 14h00-17h30, le samedi 8h30-12h00, 03 86 84 21 48
Moulins-Engilbert : Mairie, 3 route de St Léger, 58370 Onlay, 03 86 84 20 56
lundi au mardi 8h00-12h00 et vendredi 8h30-12h00
Moulins-Engilbert : Meuble Laumain / Le Coin Presse 10 Place Boucaumont - 58290 Moulins-Engilbert
Moulins-Engilbert : Office de tourisme de Moulins Engilbert 11 place Lafayette - 58290 Moulins Engilbert

AAPPMA « LE GOUJON » DE VANDENESSE

Canal du Nivernais, 2ème catégorie piscicole

Beau parcours facilement accessible sur le Canal du Nivernais entre l'écluse d'Isenay et la gare des Hâtes de Scia.

4 46.9270070 , 3.7297724 (gare des Hâtes de Scia)

5 46.9072864 , 3.7263682 (gare d'Isenay)

Parcours de pêche de la carpe de nuit sur plus de 2 km côté chemin de halage.
Etang communal de Vandenesse classé en 1ère catégorie, pêche à l'asticot autorisée.

AAPPMA « LA FLOTTANTE » DE PANNEÇOT

Canal du Nivernais et Aron canalisé, 2ème catégorie piscicole

Le Canal du Nivernais et l'Aron arrivent « ensemble » à Panneçot. À la sortie du Port, un déversoir permet de les séparer à nouveau.

1 46.955262 , 3.743784, (Port Aron-Canal)

Les postes de pêche les plus accessibles se situent sur tout le contre halage, sur le chemin de halage côté parking avant les barrières et au port du camping municipal.
Les black-bass sont bien présents dans le secteur.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VANDENESSE

La Dragne entre Dragne et Onlay, 1ère **catégorie piscicole**
Jolie rivière de petit gabarit (8 m) du Sud Morvan, la Dragne est un affl uent de l'Aron, avec lequel elle confl ue à Vandenesse. Entretenue sur une douzaine de kilomètres de part et d'autre d'Onlay, la rivière est facilement accessible par la route D18 qui la longe.
3 46.9610365 , 3.8900555

Étang d'Escame, 1ère **catégorie piscicole**
Ouverture de mars à septembre. 1 canne. Asticot autorisé
2 47.0009294 , 3.8157666

La Dragne est très bien aménagée avec des échaliers permettant d'enjamber facilement les clôtures. Le parcours est pêchable à l'ultra-léger ou au toc, mais plus difficilement à la mouche. Nombreuses écrevisses signal à pêcher à la balance.

ÉTANG DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS

Vaux
Bazolles
Sardy les Epiry

ARON AMONT ET CANAL DU NIVERNAIS

Châtillon en Bazois
Biches

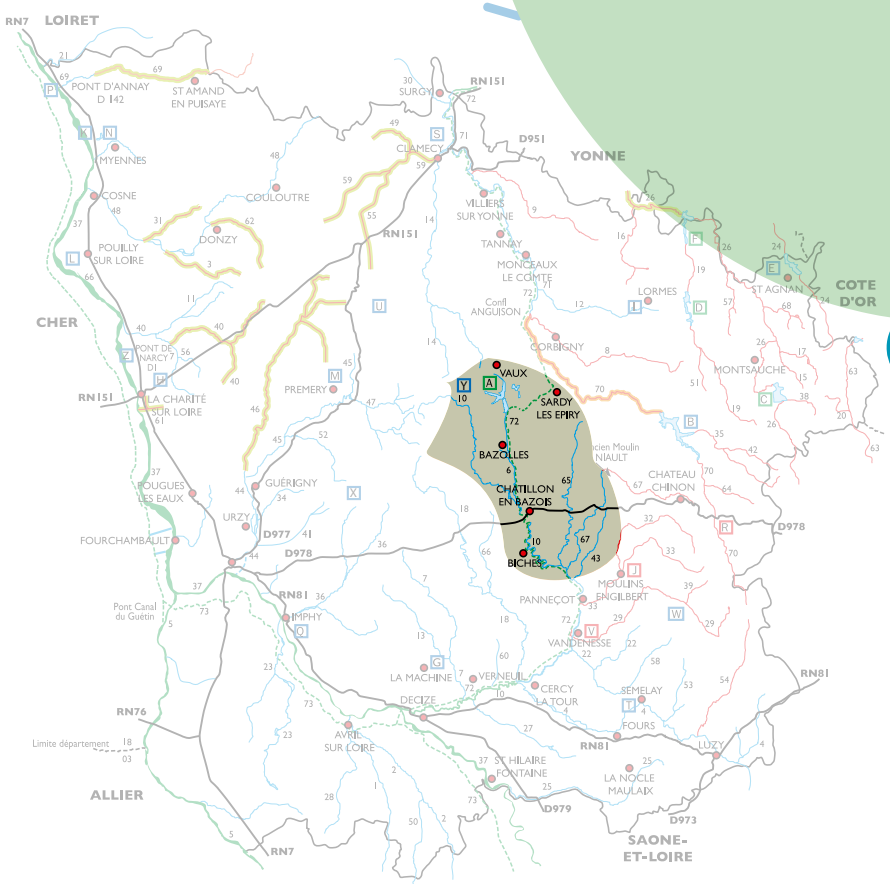

ÉTANGS DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS

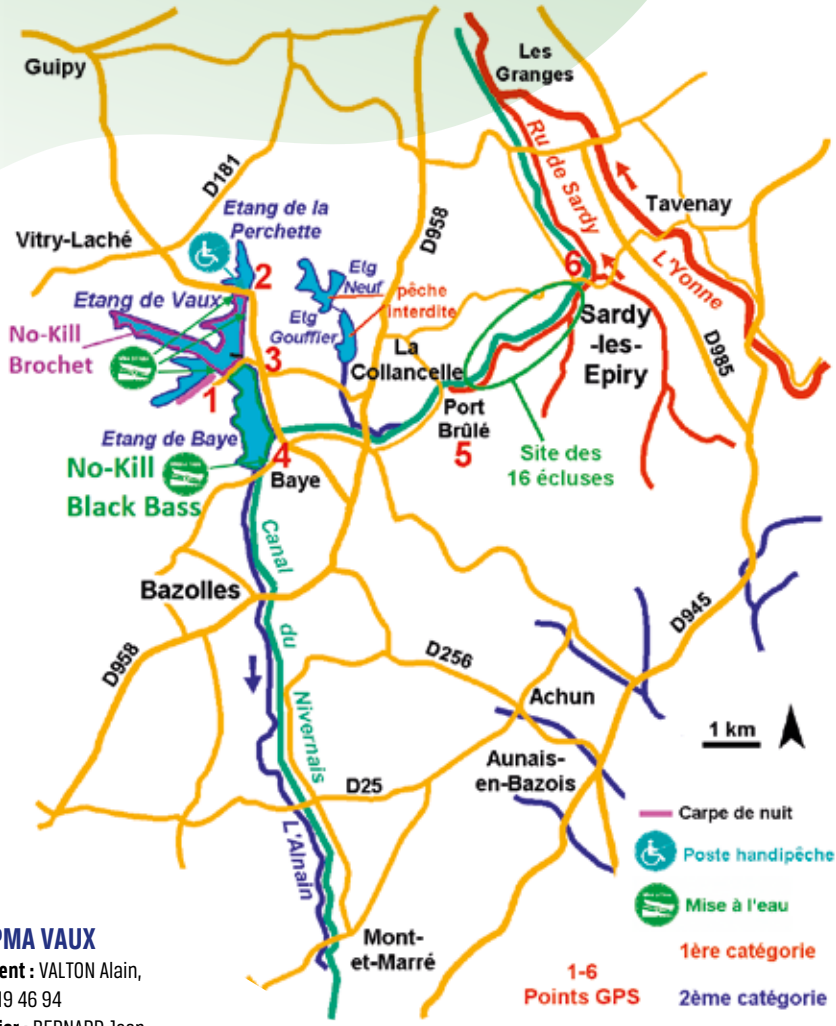

AAPPMA VAUX

Président : VALTON Alain, 06 69 19 46 94
Trésorier : BERNARD Jean, 06 98 96 66 70

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vaux : Pierre PAPIER, garde pêche AAPPMA Vitry-Laché, 1ère maison après la digue entre Vaux (à gauche) et la Perchette (à droite), 09 88 66 61 38
Crux-la-Ville : Etang du Merle, Camping du Merle, 03 86 58 38 42
Chevannes-Changy : L'air de rien, 1 route de Brinon, 03 45 80 97 20

AAPPMA BAZOLLES

Président : MOLINA Jean-Emmanuel, 06 89 97 40 44
Trésorier : MARTIN Thierry, 03 86 38 91 02

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Locaboat Holliday, Port de la Vauvelle, 03 86 20 07 29

AAPPMA SARDY LES EPIRY

Président : ROBIN Yannick, 06 83 43 72 41
Trésorier : PAURON Thierry

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Sardy-les-Epiry : Mairie, 11 place de la Mairie, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, 03 86 22 42 79

AAPPMA « LA PERCHETTE » DE VAUX

Les étangs de Vaux et de la Perchette (110 ha et 30 ha),
2ème catégorie piscicole, domaine public

Les étangs de Vaux et de la Perchette, situés au centre du département ont bénéficié de gros travaux d'aménagements. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille, avec des postes de pêche bien dégagés et un sentier pédestre sur toute la rive Est. L'étang de Vaux est peu profond (5 m à la digue) mais présente un caractère sauvage avec de nombreuses queues. La Perchette offre aux pêcheurs une presqu'île très bien aménagée avec un parking et 2 pontons handipêche.

1 47.1791534 , 3.6087454 (Mise à l'eau Palaiseau + Carpe nuit)
2 47.19202 , 3.61603 (Ponton Perchette)
3 47.1879906 , 3.6170824 (mise à l'eau Vaux)

Embarcations interdites sur la Perchette. Moteur électrique autorisé sur Vaux. Secteur de pêche de la carpe de nuit derrière la colonie de Palaiseau.
Pêche du brochet en no kill et uniquement aux leurres sur l'étang de Vaux (voir page 76)

AAPPMA « LA TANCHE » DE BAZOLLES

L'étang de Baye, 2ème catégorie piscicole, domaine public

L'étang de Baye, au centre du département, permet de concilier pêche, voile, promenade et baignade. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille. L'étang est peu profond (4 m à la digue) et communique directement avec le Canal du Nivernais.

4 47.1642549 , 3.6192671 (Tilleuils, Mise à l'eau et Parking)

Canal du Nivernais

5 47.177123 , 3.663762 (Port Brûlé)

Pêche en barque autorisée, moteur électrique uniquement, mise à l'eau près de la digue. Pêche de la carpe de nuit interdite. L'étang est riche en perches et poissons blancs. Attention : Le black bass a été introduit en 2022. Dans le but de faciliter son développement, sa remise à l'eau est obligatoire quelle que soit sa taille.

AAPPMA « LE BROCHETON » DE SARDY-LES-EPIRY

Canal du Nivernais, 2ème catégorie piscicole, domaine public

Située en aval de l'échelle des 16 écluses, la gare de Sardy est un lieu destiné en priorité à la pêche en famille. L'accès est aisé et c'est le lieu idéal pour un pique nique au bord de l'eau. Les pêcheurs à roder auront tout intérêt à prospecter les différents bassins situés entre les 16 écluses où les populations de carnassiers sont relativement importantes.

6 47.1938970 , 3.6953623 (Port)

Recherche de la perche aux micro-leurres dans les 16 écluses.

Les Pisciculture du Morvan

Des salmonidés produits aux sources de l'Yonne en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan

Tél. : 03 86 85 14 34 - expl.chateau-chinon@educagri.fr.

Le Lycée Agricole du Morvan

Apprendre un métier autrement
de la 4ème au BTSA
Agriculture / Elevage : bovins, ovins, équins / Aquaculture / Service aux personnes et aux territoires
Un lycée ancré sur son territoire, des formations pratiques et des équipements modernes.

Tél. : 03 86 79 49 80

58120 CHATEAU-CHINON
pisciculture.pronde.net et formavenir.pronde.net

PORTES OUVERTES
Samedi 4 mars 2023
de 9h à 17h
Pour les portes ouvertes 2024, merci de contacter l'établissement

GRÂCE AU PARTENARIAT NOUÉ ENTRE GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE ET LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA NIÈVRE...

BÉNÉFICIEZ DE 5% RÉDUCTION SUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION DE RISQUES PARMI, L'AUTO, L'HABITATION OU LA GARANTIES ACCIDENTS DE LA VIE (1).

Pour profiter des avantages réserves aux adhérents de la Fédération, munissez- vous de votre carte d'adhérent et rendez-vous dans une agence Groupama de la Nièvre.

ET CUMULEZ ENCORE PLUS D'AVANTAGES NÉGOCIÉS PAR GROUPAMA AVEC SES PARTENAIRES :

- **15% de réduction** sur le contrôle technique chez **Autosur**
- Un tarif privilégié sur les stages de conduite et/ou de récupération de points **chez Centaure**
- Des frais d'installation de **Télésurveillance des Biens offerts (Activeille – Spara)**
- etc

1) 5% de réduction pour toute souscription à une assurance automobile (véhicule de tourisme inférieur à 3,5t) sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu, 5 % sur pour toute souscription à une assurance Habitation sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu, 5 % pour toute souscription à une assurance des « Garanties accidents de la Vie », sur le montant TTC de la cotisation annuelle du contrat conclu . Les réductions sus visées seront appliquées directement sur le montant TTC de la cotisation annuelle et sont valables sur tous les tarifs, pour toutes les durées, sur tous les contrats assurance automobile (véhicule de tourisme inférieur à 3,5t), assurance habitation et assurance des « Garanties accidents de la Vie ».
Ces offres sont réservées aux Adhérents de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre, sur simple présentation de leur carte d'Adhérent dans l'une des agences de Groupama Rhône-Alpes Auvergne de la Nièvre, pour tout contrat en cours au 1er janvier 2023 et pour toute nouvelle souscription à compter du 1er janvier 2023 sous condition d'être toujours adhérent à l'association et sous réserve de fin du partenariat. Ces offres sont cumulables entre elles et avec les avantages négociés par Groupama avec ses partenaires ci-après exposés.
***Voir détails et conditions en agence.**
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne – 50 rue de Saint Cyr – 69251 Lyon cedex 09 – 779838366 RCS Lyon. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie, S.A. au capital de 1 371 100 605 € - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels Réf. Com CD/2022. Crédit photo : Aurélien Chauvaud.

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

ARON AMONT ET CANAL DU NIVERNAIS

AAPPMA BICHES

Président : GOUX François, 06 14 43 34 99
Trésorier : ASPEINWALL Mathieu, 06 85 04 55 92

DÉPOSITAIRES DE CARTES

St Benin d'Azy : Bistrot des copains, 9 place de la République
Alluy : Boulangerie d'Alluy, 6 bourg, 03 86 78 47 34

AAPPMA CHÂTILLON EN BAZOIS

Président : DUCLOIX Didier, 06 80 14 13 53
Trésorier : CAZENAVE David, 06 14 12 74 70
Email : legardondubazois@gmail.com

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Châtillon en Bazois : Au Petit Senat, 1 rue Adrien Laurent, 03 86 84 01 70
Châtillon en Bazois : Esprit de Fleurs, 42 rue du docteur duret, 03 86 84 75 37
Alluy : Garage PEREIRA Thomas, le bois de Seigne, 03 86 78 71 50
St Saulge : Bar le Bistroquet, Bourg, 03 86 58 34 82

AAPPMA « LE BROCHET BICHOIS » DE BICHES

Le Canal du Nivernais et l'Aron entre Pont et Meulot, 2ème catégorie piscicole

En association avec l'AAPPMA de Châtillon en Bazois, qui gère le début du linéaire, un parcours « Passion » Pêche au coup a été aménagé en 2017 sur plus de 5 km sur le contre halage du Canal du Nivernais entre les lieux dits Pont et Meulot. Un chemin carrossable donne accès aux nombreux parkings et postes de pêche du canal, mais également à l'Aron. Des tablesbancs et des panneaux pédagogiques sont également présents le long du parcours.

4 47.0134538 , 3.6678691 (Parcours passion pêche au coup d'Eguilly)

5 46.9986846 , 3.6738583 (Accès canal + poste handipêche)

Empoissonnement important en poissons blancs et carnassiers. Présence de trois zones de pêche partagées permettant la pratique des plus jeunes ou des personnes à mobilité réduite en toute sécurité.

AAPPMA « LE GARDON DU BAZOIS » DE CHÂTILLON EN BAZOIS

Le Canal du Nivernais et Aron, 2ème catégorie piscicole, domaine public

Le secteur de Châtillon en Bazois présente la particularité d'avoir plusieurs écluses sur quelques kilomètres et une partie commune entre le canal et l'Aron. En 2022, deux secteurs aménagés pour la pêche de la carpe de nuit ont été créés à Mingot et Coeuillon (voir page 77) ainsi que la photo coeuillon.

1 47.054246 , 3.641831 (Parcours Carpe Mingot)

2 47.0421646 , 3.6613007 (Aron canalisé)

3 47.0308009 , 3.6563069 (Parcours Carpe Coeuillon)

Pêche des carnassiers et des poissons blancs aussi bien dans la rivière Aron que dans le Canal du Nivernais. Présence de 2 secteurs de pêche de la carpe de nuit dans ce dernier sur le bief en amont de Châtillon et en aval juste avant la séparation canal-rivière.

AAPPMA
LE GARDON DU BAZOIS
CHATILLON EN BAZOIS-58

LE GARDON DU BAZOIS
7 rue de Chambonne
58110 CHATILLON EN BAZOIS
TEL 06 80 14 13 53
Mail legardondubazois@gmail.com
Sur et sur YouTube
Le gardon du bazois
et bazois peche

D'HOME ELEC
- Devis Gratuit - 06 35 10 31 78
Electricité Générale
Neuf et rénovation
Dépannage
Diagnostic et mise aux normes
58300 Toury-Lurcy
Climatisation et Froid
Installation
Mise en service
Entretien et dépannage
dhome.electricite@gmail.com

Le New Montcharlet
09 83 84 34 36
1 impasse du Château - 58170 Chiddes
09 83 84 34 36
06 13 95 67 43
lemoncharlet@gmail.com
facebook Le New Moncharlet

Urzy Guérigny Prémery

SECTEUR NIÈVRE

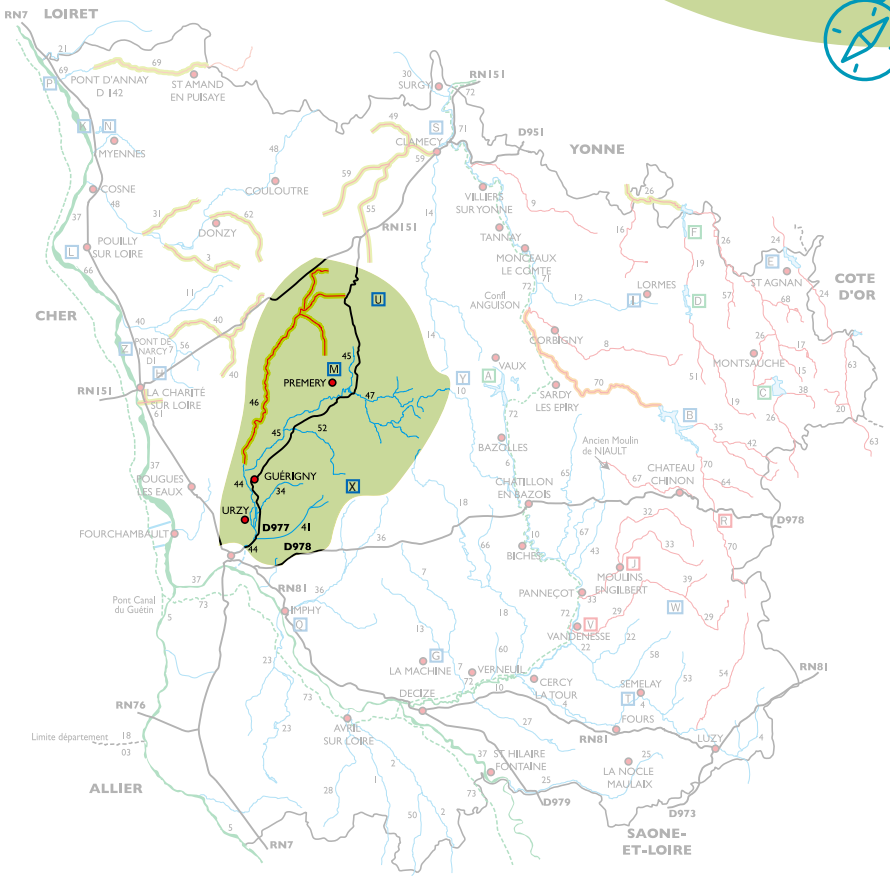

BASSIN DES DEUX NIÈVRE

AAPPMA URZY

Président : GOTTARDI Damien, 06 51 69 38 99
Trésorier : VARANGUIN Patrick, 06 13 62 13 68

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Varennes-Vauzelles : Bar Tabac de la Brosse, 42 Rue du Bourg, 09 82 41 02 59

AAPPMA GUÉRIGNY

Président : GUITTON Gérard, 06 62 11 67 88
gerard.guitton58@gmail.com
Trésorier : FONTBONNE Jean-Louis, 06 56 70 36 97

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Guérigny : Marché Fraîcheur Guérigny 40 Grande Rue,
Guérigny : Hôtel Le Commerce, 2 grande rue, 03 86 37 32 77

AAPPMA PRÉMERY

Président : GUILLAUME Romain, 06 89 74 48 78
Trésorier : GRENIN Cédric, 06 25 32 41 80

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Prémery : OT Prémery Tour du Château, 03 86 37 99 07
Prémery : Market, Le Briou, 03 86 37 99 33
Prémery : SARL EPE, 10 grande rue, 03 86 68 11 31
ARTHEL : Mairie d'Arthel, Le Bourg, Mardi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30, 03 86 60 10 30

AAPPMA « LE BROCHET » D'URZY

La rivière Nièvre, 2ème catégorie piscicole

La rivière Nièvre a un tracé parsemé de bras secondaires et de moulins. Le tracé près d'Urzy n'échappe pas à la règle et offre des faciès très différents selon l'endroit.

2 47.0646094 , 3.2045639 (poste handipêche)

Étang de la Fontaine Jeunot, 2ème catégorie piscicole

1 47.0375326 , 3.1798161

Les pêcheurs de vifs trouvent ici leur bonheur avec une population importante de goujons et de vairons. Les perches, les brochets et les carpes se plaisent également bien dans les trous et dans le moindre embâcle. Présence d'un poste handipêche à Urzy Demeurs.

AAPPMA « LE GARBOT » DE GUÉRIGNY

La Nièvre au bief des Câbles, 2ème catégorie piscicole

Le bief des Câbles est un lieu destiné à la pêche en famille. C'est une zone calme, peu profonde où la Nièvre d'Arzembouy se mêle à la Nièvre de Champlemy. Avec un amorçage adapté, on peut y prendre des carpes et des tanches de belle taille. Pour ceux qui viendront en famille, une aire de jeux et les anciennes forges royales bordent le site.

3 47.0897480 , 3.1896595 (Bief des Câbles)

4 47.0972831 , 3.2070152 (Poêlonnerie)

Présence d'un poste handipêche.

AAPPMA « LA PERCHE » DE PRÉMERY

Étang de Prémery et rivière Nièvre, 2ème catégorie piscicole

Proche du centre ville, l'étang communal de Prémery est un plan d'eau à vocation familiale très bien équipé pour accueillir le public. Alimenté par la rivière Nièvre, également praticable, ses berges sont accessibles sur tout son pourtour.

5 47.1785286 , 3.3344830 (Étang de Prémery)

Étang d'Arthel, 2ème catégorie piscicole

6 47.2440872 , 3.4057180

Pêche des carnassiers, des carpes ou des poissons blancs possible. Berges très accessibles. Ponton handipêche à l'Etang. Etang peu profond. La rivière Nièvre longe le plan d'eau et la pêche y est autorisée. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès en véhicule jusqu'aux berges est autorisé par la municipalité jusqu'au ponton de pêche uniquement. Présence d'une grosse population de carpes. (pas de pêche de nuit autorisée).

ATTENTION !!! le black bass a été introduit en 2022, sa remise à l'eau est obligatoire.

Urzy
Guérigny
Prémery

YONNE AMONT CURE ET CHALAUX

SECTEUR MORVAN DES LACS

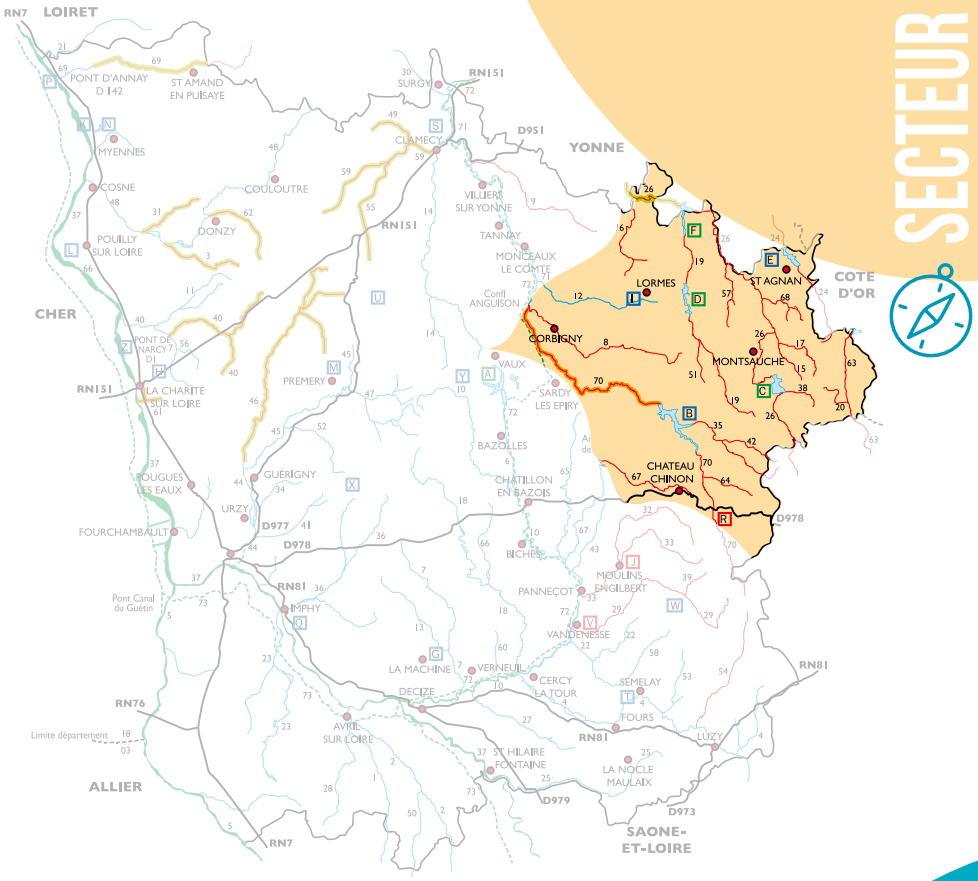

LAC DE PANNECIÈRE ET YONNE

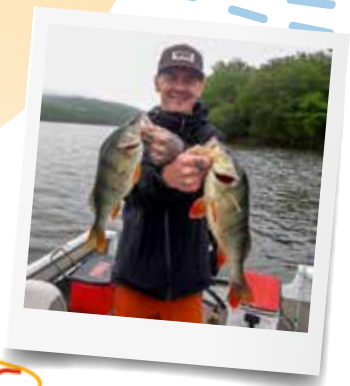

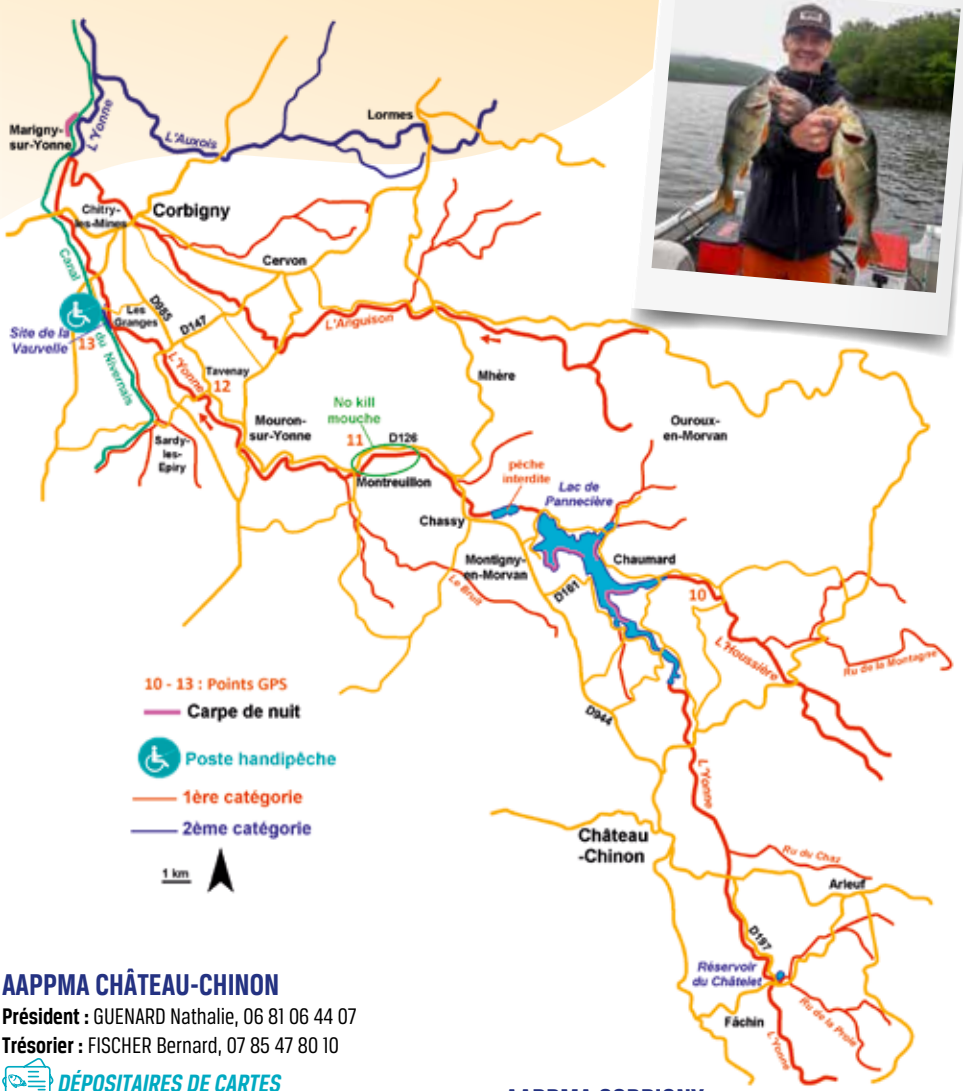

AAPPMA CHÂTEAU-CHINON

Président : GUENARD Nathalie, 06 81 06 44 07
Trésorier : FISCHER Bernard, 07 85 47 80 10

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse, 3 Bd de la République, 03 86 85 13 55
Corancy : Camping les Soulins, Lieu-dit Les Soulins, 03 86 84 47 52
Château-Chinon : Oh ! Ptit Canada, 21 ter boulevard de la république, 06 08 74 96 22

AAPPMA CORBIGNY

Président : BERNARD Jean-Louis, 06 29 91 25 91
Trésorier : GUERINONI Mathieu, 06 87 34 56 38

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Presse Corbigny, Le Bourg, 03 86 84 77 45
Corbigny : LETELLIER Corbigny, 23 rue des Forges, 03 86 20 07 96
Montreuillon : L'Aqueduc, Le Bourg, 03 86 84 77 45

AAPPMA « LA TRUITE MORVANDELLE » DE CHÂTEAU-CHINON

Lac de Pannecière,
2ème catégorie piscicole, non domanial

Alimenté principalement par la rivière Yonne et par l'Houssière, le lac de Pannecière est le plus grand et le plus emblématique du Morvan. Fort de ses 520 ha lorsqu'il est rempli, ce barrage offre des décors somptueux et diversifiés, allant des zones de roches abruptes aux plages de sable...

1 47.155334 , 3.875606 (mise à l'eau Bonin)
2 47.152138 , 3.875569 (mise à l'eau Bonin plage)
3 47.147125 , 3.878100 (parcours carpe)
4 47.151867 , 3.900048 (parcours carpe)
5 47.143068 , 3.904426 (mise à l'eau Chaumard)
6 47.138124 , 3.900608 (mise à l'eau Arringette)
7 47.139416 , 3.915571 (parcours carpe)
8 47.129444 , 3.913474 (mise à l'eau Vissingy)
9 47.118707 , 3.933282 (mise à l'eau des Soulins)

Le lac offre 3 secteurs de pêche de nuit de la carpe et de nombreuses mises à l'eau pour les pêcheurs de carnassiers. Moteur thermique autorisé, mais limité à 6 CV 4 temps. ATTENTION, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.

L'Yonne et l'Houssière en amont de Pannecière, 1ère catégorie piscicole
Les deux rivières, d'un gabarit de 8-10 m de large, sont courantes et assez pentues. Pêche essentiellement au toc et au vairon. **10 47.1445876 , 3.9434157 (Houssière)**

Parcours assez dégagé sur l'Yonne entre Pont-Charreau et Vermenoux, mais beaucoup plus sauvage en remontant en direction du réservoir de pêche à la mouche du Châtelet.

AAPPMA « L'ANGUILLE » DE CORBIGNY

Aucun déversement de truites surdensitaires dans le secteur. Les efforts réalisés sur la reconnexion des ruisseaux permettent une bonne reproduction. La taille de la truite sur toute l'Yonne en aval du barrage de Pannecière est de 25 cm. L'ombre est bien présent de part et d'autre de Montreuillon. Parcours de pêche à la mouche en no-kill en amont de Montreuillon.

L'Yonne de Chassy à Marigny/Yonne, 1ère catégorie piscicole
L'Yonne est la rivière à truite phare du département. Accessible, entretenue, et gérée de manière patrimoniale, elle est incontournable quelle que soit la technique pratiquée, toc, vairon ou mouche. Le site de Montreuillon (ex centre de la zone Euro) est le plus connu. Son bar restaurant est le rendez-vous de tous les pêcheurs et donc la source d'informations incontournable.
11 47.1817891 , 3.79081 (No kill Montreuillon voir page 76) - 12 47.2005752 , 3.7133796 (Tavenay)

Canal du Nivernais, prise d'eau de la Vauvelle **2ème catégorie piscicole**
13 47.2280734 , 3.6698153 (la vauvelle et ponton handipêche)

LAC DE CHAUMEÇON ET CHALAUX

AAPPMA LORMES-CHAUMEÇON

Président : HERNANDEZ José, 03 86 22 52 18
Trésorier : LORIOT Yves, 03 86 22 07 85

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Lormes : OT des Lacs du Morvan, 5 route d'Avallon, 03 86 22 82 74
Lormes : Le grand Café, 17 place François Mitterand, 03 86 22 32 64
Lormes : Julie Presse, 13 place François Mitterand
Brassy : Mairie de Brassy, Le Bourg, 03 86 22 20 31
Brassy : SARL Rabeux, 1 route de Saulieu, 03 86 22 24 97
St Martin du Puy : Boulangerie MENARD, 2 rue Bougnon, 03 86 22 39 02
Bazoches : Relais Vauban, 3 rte de corbigny, 09 80 61 14 60
Dun les Places : Au P'tit Morvan, 4 rue du 26 juin 1944, 03 86 84 24 58

AAPPMA « LE GARDON » DE LORMES-CHAUMEÇON

Lac de Chaumeçon (135 ha)
2ème catégorie piscicole, domaine public
Lac de barrage nivernais le plus sauvage et le plus encaissé, dans la vallée de la rivière Chalaux. Marnage important au cours de l'année faisant baisser le lac de plus de 15 m.
1 47°17'12'' N - 03°55'03'' E
(Mise à l'eau Vaussegroix)
2 47°17'35'' N - 03°54'38'' E
(Mise à l'eau de la Ribaudelle)
3 47.2682093 , 3.9209998
(Parking, amont lac)

Pêche en bateau autorisée, moteur électrique uniquement. Pêche de la carpe de nuit interdite.

Le Chalaux, 1ère catégorie piscicole
4 47.25195, 3.92680 (Chalaux) voir carte page 61

Étang du Goulot (10 ha), 2ème catégorie piscicole
Beau plan d'eau familial alliant pêche et activités de loisirs (baignade côté plage, canoë, espace enfant, ...) D'une profondeur de 2 m à la digue, l'étang présente un pourtour assez varié bien accessible par un sentier.
5 47.28161, 3.82204 (parking étang du goulot), voir page 61

Pêche uniquement depuis la rive. Pêche en embarcation (tout type) interdite. Pas de pêche de nuit autorisée. Poste handipêche sur la digue avec parking à proximité. Pêche des écrevisses « signal ».

LAC DES SETTONS ET CURE

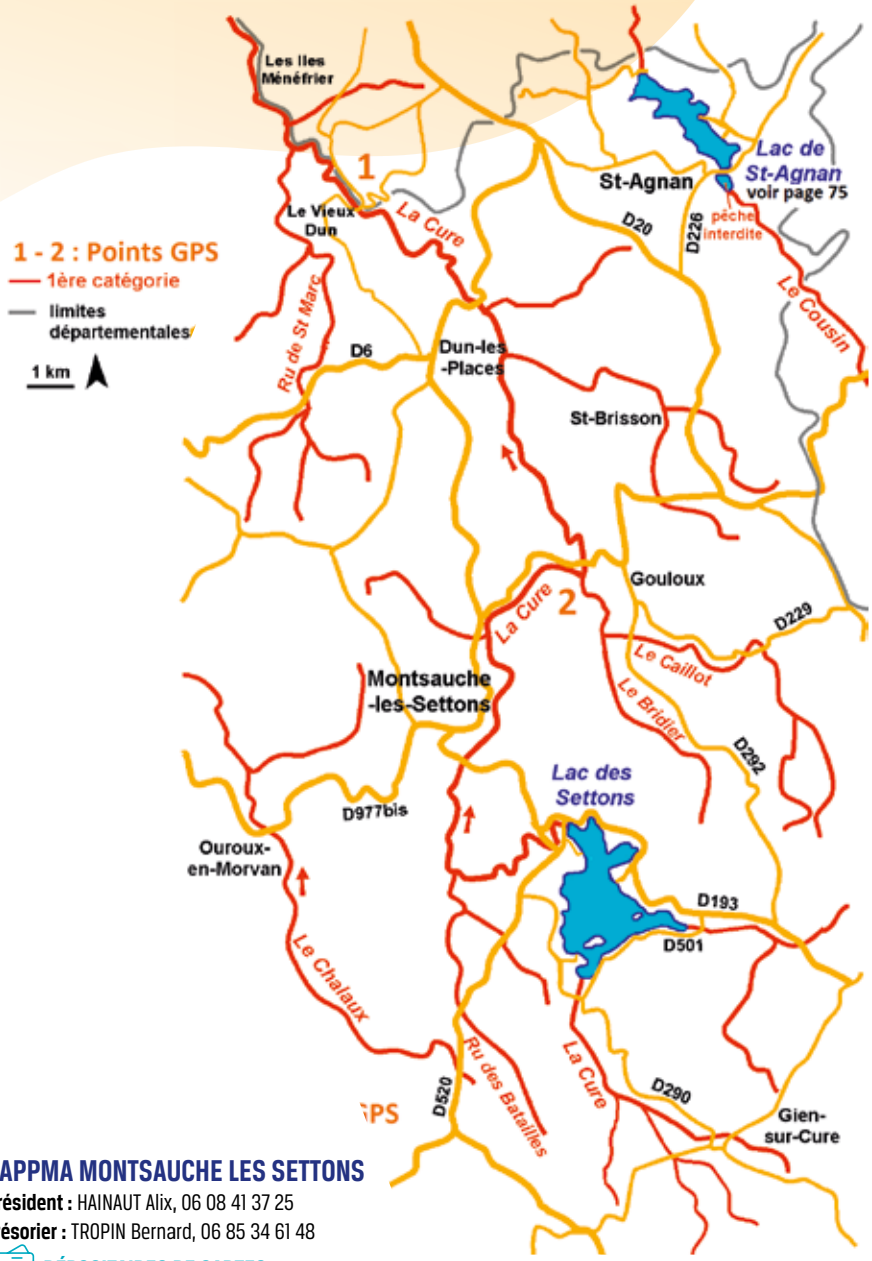

AAPPMA MONTSAUCHE LES SETTONS

Président : HAINAUT Alix, 06 08 41 37 25
Trésorier : TROPIN Bernard, 06 85 34 61 48

DÉPOSITAIRES DE CARTES

MONTSAUCHE-LES-SETTONS : ACTIVITAL Les Settons, la Presqu'ile des Settons, 03 86 76 14 11
MONTSAUCHE-LES-SETTONS : OT Maison des Grands Lacs SETTONS, Les Settons, 03 45 23 00 xx
MOUX-EN-MORVAN : Mairie de Moux en Morvan, le bourg, 03 86 76 11 50
MONTSAUCHE-LES-SETTONS : PROXIMARCHE, 14 avenue du Docteur MONNOT, 03 86 84 56 22

AAPPMA « LA RÉGION DU HAUT MORVAN » DE MONTSAUCHE LES SETTONS

La Cure, 1ère catégorie piscicole

La Cure est une des rivières phares de notre département. Ses eaux de couleur ocre sont vraiment spécifiques et le cadre de cette vallée, en plein coeur du Parc Naturel Régional du Morvan, offre aux pêcheurs un paysage somptueux et sauvage

1 47.31252 , 3.99970 (Cure au Vieux Dun, carte page 63)

2 47.24592 , 4.06092 (Parking saut du goulou, carte page 63)

Les truites sont nombreuses mais restent de taille modeste en raison du contexte granitique. Taille de capture à 20 cm. Quelques ombres peuplent depuis peu le secteur et peuvent créer de bonnes surprises. Grande quantité d'écrevisses signal à pêcher à la balance !

Le Lac des Settons (360 ha)

2ème catégorie piscicole.

!!! ATTENTION !!! Suite à sa vidange totale en 2022, la pêche est interdite dans le lac pour toute l'année 2023.

Le lac des Settons est le plus touristique des 4 lacs Nivernais présents dans le Morvan. Il n'en est pas néanmoins le moins intéressant pour la pêche. Bien peuplé en brochets, sandres et perches, le lac possède également une bonne population de carpes et de poissons blancs.

1 47.193860 , 4.060382 (Mise à l'eau barrage)

2 47.188395, 4.073285 (Mise à l'eau Baie de la Faye)

3 47.177370, 4.077867 (Carpe de nuit et mise à l'eau)

4 47.171221 , 4.066014 (mise à l'eau et carpe de nuit)

5 47.172051 , 4.056853 (mise à l'eau)

Pêche de la carpe de nuit sur 2 secteurs de 1200 m et 1700 m. Navigation autorisée, moteur thermique sans limitation de puissance (taxe nécessaire pour les moteurs de plus de 6CV à l'office de tourisme). Bonne population de carnassiers. Peu de marnage, mises à l'eau accessibles toute l'année.

LAC DE ST AGNAN

AAPPMA ST AGNAN

Président : BELORGEY Jean-Noël, 06 15 52 10 88
Trésorier : LEGER Valérie, 06 79 94 12 86

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Saint Agnan : la Vieille Auberge du Lac, le Bourg, 03 86 78 71 36
Saint Agnan : Mairie de Saint Agnan, le Bourg, mercredi et samedi 9h-12h, 03 86 78 72 44
Saint Agnan : Le domaine du bois du loup, Les Gueniffets, 03 86 76 07 71

AAPPMA « LE LAC DE ST AGNAN » DE ST AGNAN

Le lac de St Agnan (150 ha), 2ème catégorie piscicole
Ce lac a un petit air d'Irlande sur toute sa partie haute, assez plate et entourée de prairies. Il prend un aspect un peu plus encaissé et se creuse (12 m) près du barrage.
1 47.33588 , 4.07846 (parking)
2 47.32855 , 4.09379 (Mise à l'eau base nautique)
3 47.32465, 4.09855 (Mise à l'eau)

Deux secteurs de carpe de nuit.
Pêche de la carpe de nuit sur 600 m près du barrage.
Navigation autorisée, moteur électrique uniquement. Bonne population de sandres et de perches. Attention, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.

COOPÉPOISSON

Coopérative agricole de producteurs de poissons des Dombes
Pisciculture du Roset – Cordieux
01120 MONTLUEL
04 78 06 60 91

VENTE DE POISSONS

DE

REPEUPLEMENT

Site internet : coopepoisson.fr
Coopepoisson-roset@orange.fr

Tourism'Sor
PARTENAIRE DE PROJET DURABLE

Anne Sévin, consultante indépendante depuis 2009
Auprès des collectivités, entreprises, associations
Domaines d'intervention : tourisme fluvial - tourisme rural – écotourisme – tourisme responsable
Études stratégiques – Programmation touristique - Études opérationnelles – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Contact : tourismessor@yahoo.com
Ligne téléphonique : 06-41-86-36-77
1 rue Saint-Éloi 71300 Montceau-Les-Mines

AMO de la Fédération de Pêche de la Nièvre pour la mise en œuvre du projet de la maison de la pêche de la nature et de la biodiversité

Proxi

SAINT HONORE LES BAINS - 03 86 30 72 00

Alimentation Générale • Traiteur • Produits locaux • Presse
Relais colis • Dépot de pain • Articles et cartes de pêche
Livraison à domicile

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au samedi : 7h30-12h30 et 15h00-19h00 et le dimanche : 7h30-12h30

MORVAN PÊCHE
AUTUN – BOURGOGNE

VOTRE MAGASIN SPÉCIALISÉ À AUTUN
800 m² d'articles de pêche et de nautisme
Grossiste en moquette marine

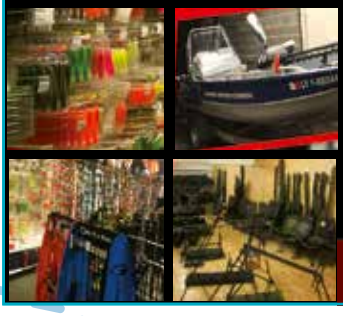

APPROVISIONNEMENT ILLIMITÉ
Vous souhaitez un **produit en particulier** ?
Nous pouvons vous le **commander** dans les plus **brefs délais** !

9 ter, rue de l'Arquebuse
71400 Autun
09 67 04 22 57
morvan-peche@orange.fr
YouTube

WWW.MORVAN-PECHE.FR

SECTEUR YONNE AVAL

YONNE, BEUVRON ET DRUYES

Clamecy
Surgy

VALLÉE DE L'YONNE

Monceaux le Comte
Tannay
Villiers sur Yonne

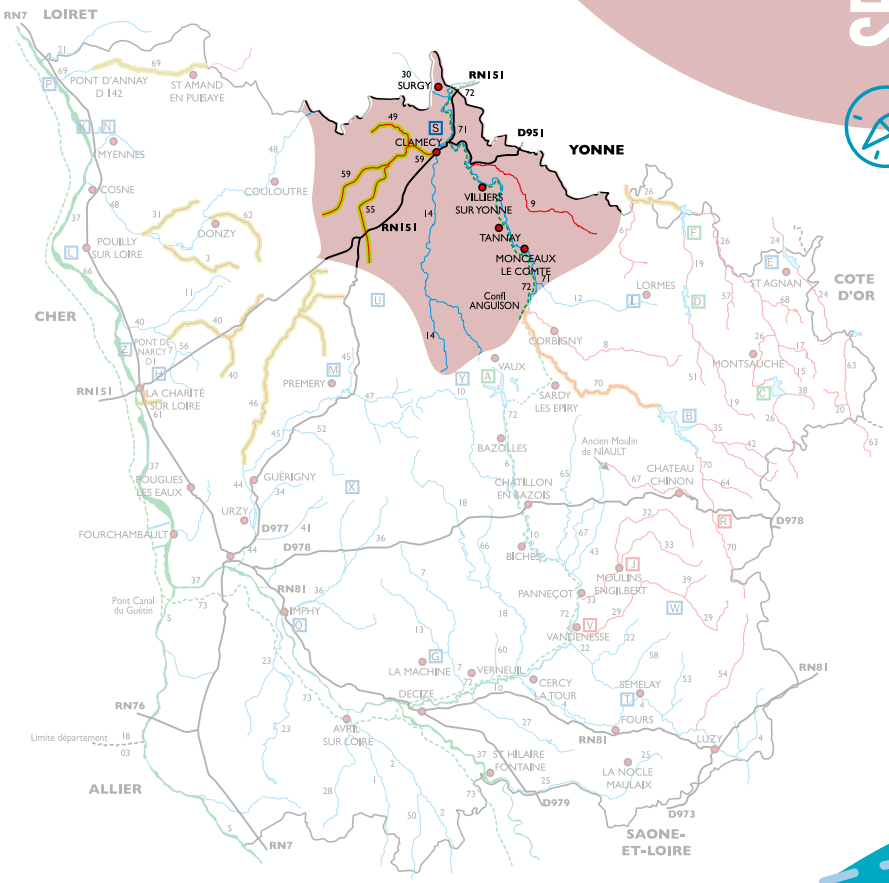

YONNE, BEUVRON ET DRUYES

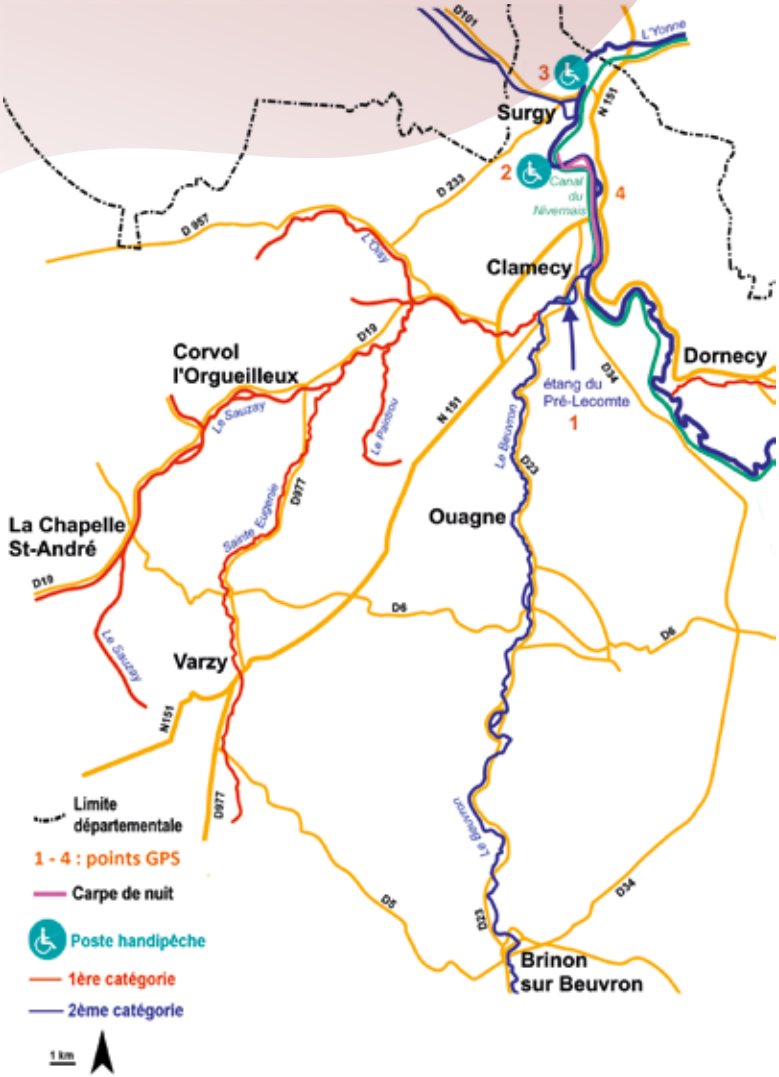

AAPPMA CLAMECY

Président : BERLAND Christian, 06 70 46 51 64
Trésorier : BRUYERE Romain, 06 52 68 33 97

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Clamecy : Office de Tourisme de Clamecy, 79 rue du Grand Marché, 03 86 27 02 51
Clamecy : Leclerc, Av Antoine Saint-Exupéry, 03 86 27 17 08

AAPPMA SURGY

Président : GUIMAULT Michel, 06 81 38 49 35
Trésorier : CLIDIERE Jérôme, 06 03 27 29 75

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Surgy : Auberge de l'Orme, 15 rue du Bourbasson, 03 86 27 17 81

AAPPMA « LA VANDOISE » DE CLAMECY

Yonne et Beuvron à Clamecy, 2ème **catégorie piscicole**

Clamecy est un véritable petit paradis pour la pêche. La cité des flotteurs de bois a toujours eu une relation étroite avec l'eau. On peut y pêcher le Beuvron (brochets, gros chevesnes, vairons et écrevisses) ainsi que l'Yonne, où de nombreuses zones de pêche ont été aménagées (Armes). Toutes les pêches y sont possibles. Les carnassiers y sont bien représentés, et la pêche de la carpe de nuit est possible sur Clamecy même. Pour ceux qui souhaitent pêcher à roder, les secteurs en aval de La Forêt peuvent être productifs.

1 47.4557390 , 3.5170879 (Étang)

Attention, pas de pêche des carnassiers à l'étang du pré Lecomte en 2023 !!!

Parcours de pêche de nuit en amont du pertuis de la Forêt, sur 1500 m en rive gauche. Étang de pêche familial près de la piscine municipale. L'Yonne et le canal sont du domaine public.

AAPPMA « LE MOULINET » DE SURGY

L'Yonne et le canal du Nivernais à Basseville, 2ème **catégorie piscicole**

Lieu emblématique entre la Forêt et Surgy, les falaises de Basseville dominent un superbe secteur de pêche où l'Yonne vient se mêler au canal du Nivernais. Les pêcheurs au coup et au posé pourront s'installer sans problème dans la gare et en aval du déversoir. Les pêcheurs au lancer trouveront également leur compte dans les nombreux trous et zone de nénuphars sur l'Yonne.

2 47.4913956 , 3.5119588 (Basseville)

3 47.5149231 , 3.5262218 (accès Yonne)

4 47.4822265 , 3.5243388 (Carpe de nuit)

Parcours de pêche de nuit de la carpe sur le canal du Nivernais sur 1800 mètres.

VALLÉE DE L'YONNE

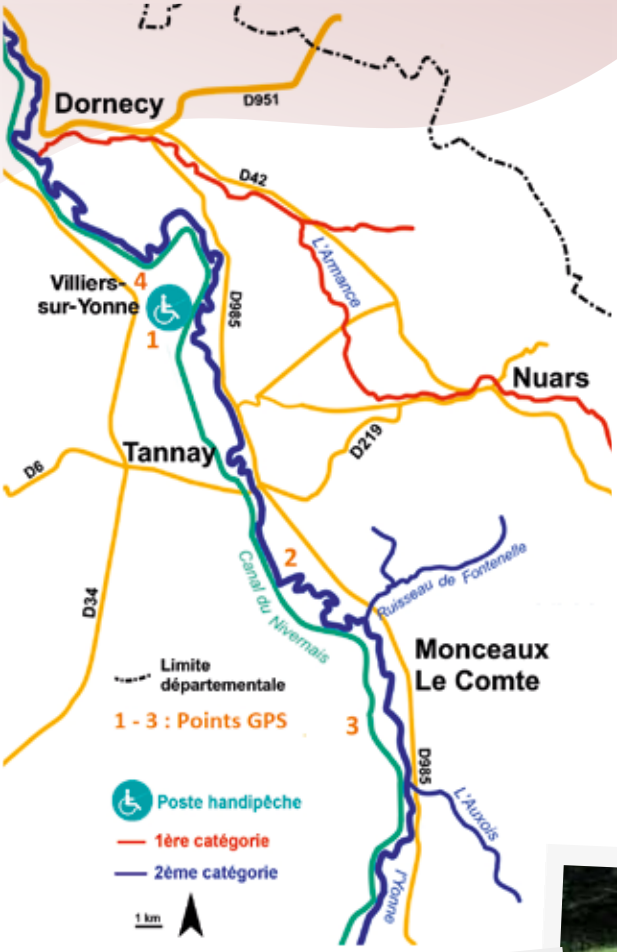

AAPPMA MONCEAUX LE COMTE

Président : LEGENDRE Florian,
06 38 75 24 08
Trésorier : REYES Denis, 06 41 05 97 83

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Contacter l'AAPPMA
www.cartedepeche.fr

AAPPMA TANNAY

Président : STIER Dominique,
06 87 98 13 17
Trésorier : HARY Olivier, 06 30 86 65 97

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Tannay : U express, av. de la fringale,
03 86 29 30 65

AAPPMA VILLIERS-SUR-YONNE

Président : LAMBLE Yves,
06 81 25 45 33
Trésorier : TROTTET Vincent,
06 82 01 46 32

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Brèves : Le P'tit Bouchon, 16 rue de la Mairie, 03 86 24 26 73

AAPPMA « LA TANCHE MORVANDELLE » DE MONCEAUX LE COMTE

Le Canal du Nivernais et l'Yonne, 2ème **catégorie piscicole**

La série constituée par l'écluse de Mont, les ponts mobiles (ancien et nouveau), et la gare de Dirol donne de nombreuses possibilités de pêche à la fois des poissons blancs et des carnassiers.

3 47.3204320 , 3.6561349 (Gare de Dirol)

Le secteur est un haut lieu de la pêche des ablettes et gardons.

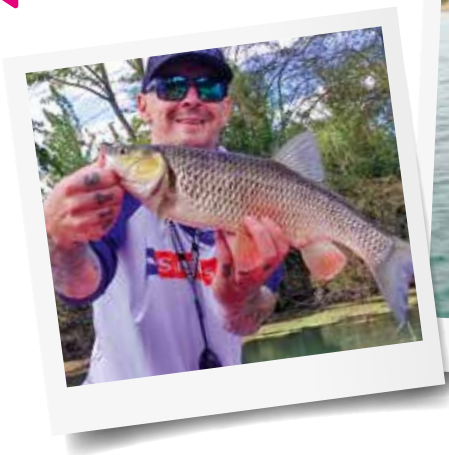

AAPPMA « LE BARBEAU » DE TANNAY

Le Canal du Nivernais et Yonne à Saint Didier, 2ème **catégorie piscicole**

Petit village situé à quelques kilomètres de Tannay. Le canal du nivernais en amont présente deux zones élargies ainsi qu'une prise d'eau favorable à la pêche des poissons blancs et des carnassiers, particulièrement le sandre.

1 47.39659775 , 3.60162890 (poste handipêche Asnois)

2 47.3407712 , 3.6290334 (accès canal)

Pour les plus courageux, la pêche à roder sur l'Yonne peut rapporter gros, les secteurs sont sauvages et peu fréquentés.

AAPPMA « LA TANCHE » DE VILLIERS-SUR-YONNE

L'Yonne et le Canal du Nivernais, 2ème **catégorie piscicole**

A quelques dizaines de mètres l'un de l'autre l'Yonne et le canal du nivernais offrent une grande diversité de postes et de techniques de pêche. Sur l'Yonne, on privilégiera la recherche du brochet et de la perche. La prise d'eau sur le canal est un poste réputé pour la pêche du sandre. La pêche des poissons blancs n'est pas en reste avec la recherche du barbeau sur l'Yonne et de la brème sur le canal.

4 47.41296, 3.57717 (pont de Villiers)

Soyez vigilants dans les 50 mètres en aval d'une écluse, une seule ligne est autorisée.

MONITEURS GUIDES DE PÊCHE DIPLÔMÉS

WILLIAM MANGIN
CARNASSIERS EN BATEAU, MOUCHE
Tél. 06 11 80 05 18
E-mail : wmguidedepeche@gmail.com
Site web : www.wmguidedepeche.com

BENJAMIN PERRIN, FUNNY FISHING
CARNASSIERS, COUP
Tél. 06 59 95 52 42
E-mail : funnyfishing.bp@gmail.com
Site Web : www.funny-fishing.com

GUILLAUME ROUILLOT
PÊCHE TRUITE AU TOC
Tel : 06 85 22 56 41
E-mail : gu.rouillot@laposte.net

ÉCOLE DE PÊCHE

APN LA CORCILLE DE NEVERS
Maison des Eduens 58000 NEVERS, E-mail : la-corcille-nevers58@orange.fr,
Tél. 07 67 20 48 19 - 03 86 57 28 41

CLUBS DE PÊCHE

AMC (ASSOCIATION MORVAN CARNASSIERS),
HERVÉ MENOT
Tél. 06 80 26 40 01, Morvan-Carnassier

CARPÊCHE 58,
GUILLAUME AUGER
Tél.06 98 08 82 54
site web : www.carpeche.fr

CLUB CARPE CHÂTEAU-CHINON,
JEAN-PIERRE SOJKA
03 86 85 15 53 -06 86 88 72 64

TEAM 58,
DAVID COQUILLAT (CARPE, SILURE)
Site web : http://team-58.skyrock.com/

GPS NIÈVRE MORVAN
(PÊCHE MOUCHE)
Stanislas LECH, 06 10 85 64 00

PÊCHE AUX ENGINS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE de PÊCHEURS AMATEURS aux ENGINS et aux FILETS sur les EAUX du DOMAINE PUBLIC de la NIÈVRE
Association régie par la loi du 01/07/ 1901 et le décret 85-124

L'ADAPAEF-58 fait partie de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre et est considérée comme pêche de loisir.

L'ADAPAEF-58 est, de plus, membre de droit (un siège) du Conseil d'Administration de la Fédération de pêche et ses adhérents acquittent la cotisation fédérale.

Notre représentant au Conseil d'Administration est Michel CADIOT, Président de l'ADAPAEF-58.

60 pêcheurs amateurs -alors que l'effectif était de 300 en 1948 - pratiquent leur loisir sur 200 km de rives du DPF : l'ARON, l'ALLIER et la LOIRE (composés de 35 lots de différentes longueurs) ; de ce fait, le nombre de licences est limité au prorata de la longueur du lot.

Les licences sont attribuées annuellement par la DDT 58 après adhésion obligatoire à l'ADAPAEF et paiement du montant de la licence au Trésor Public (Service des Domaines). Le cahier des Charges (clauses particulières) attribue un certain nombre d'engins dans le respect du code de l'environnement. Tous ces instruments de pêche doivent être immatriculés (n° du lot + nom).

- La réglementation en vigueur interdit la pêche amateur du samedi 18 heures au lundi 6 heures afin de ne pas perturber les pêcheurs aux lignes. - Dans la Nièvre, l'ADAPAEF a demandé l'interdiction du l'usage du filet pendant la fermeture du brochet (du 1er février au 30 avril)

- La vente de tout poisson est interdite au contraire des pêcheurs professionnels.

- Lots de pêche sur le DPF pêchés ou susceptibles d'être pêchés par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets :

- ARON, 5 lots de 1 à 5
- ALLIER, 5 lots de D7 à D11
- LOIRE, 11 lots de D8 à D18 et 15 lots de E1 à E16.

Les « Derniers Indiens de la Rivière » (dont la moyenne d'âge est élevée) jouent un rôle important au niveau de la gestion piscicole : alevinage en fingerlings-brochets ; ils contribuent à des réhabilitations de frayères, à la capture de poissons nuisibles (poissons chats et perches soleil) ou encore peu recherchés (mulets de mer, brèmes, barbillons, chevaines...). Enfi n chaque mois ils doivent remplir et envoyer aux services compétents leur fiche de capture et tenir à jour les carnets de captures d'anguilles.

De plus, une fiche récapitulative de la saison de pêche est adressée par chaque pêcheur, à l'ADAPAEF-58 qui établit un bilan par lot, par procédés de pêche, par espèces capturées, bilan communiqué à la DDT.

Mais cette approche du milieu aquatique est complétée par des observations relatives à la population piscicole de chaque lot (espèces proliférantes, nouvelles, ou en régression) maladie, mortalité, nanisme.

De plus, la « veille environnementale » des adhérents de l'ADAPAEF-58, vise à suivre les préceptes de la Charte NATURA 2000, à savoir : alerter les services de l'ONEMA et de l'antenne NATURA 2000 en cas de pollution, de présences indésirables au niveau de la flore (jussie, renouée du Japon) et de la faune (ragondins, bernaches du Canada) ou souhaitées (castors, loutres, cigognes...), de feux intempestifs sur le DPF, de décharges sauvages, de circulations motorisées sur le DPF....

En conclusion, les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sont les derniers survivants de la pêche traditionnelle et ancestrale. Leur savoir-faire est en passe de disparition alors que ce loisir fait partie du patrimoine culturel.

CONTACTS :

Président : Michel CADIOT
Tél. 02.38.31.13.19
Secrétaire : Daniel MESSELOT
Tél. 02.48.72.60.78
Trésorier : Jean DUPLESSIS
Tél. 03.86.28.36.899

PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS « TRUITES » SUR LA VRILLE

Sur le secteur entre Annay et Neuvy sur Loire, l'AAPPMA « La Myennoise » gère un parcours spécifique « truites » en rivière avec une réglementation préfectorale adaptée (quota de capture réduit à 3, ouverture le week-end du samedi au lundi + jours fériés ; pêche à 1 seule ligne). **Se renseigner auprès de l'AAPPMA (06 60 85 48 13).**

1 47.5294782 , 2.8921202
2 47.5337302, 2.9135862
3 47.5370920 , 2.9313679

PARCOURS « NO-KILL MOUCHE » SUR L'YONNE EN AVAL DE PANNECIÈRE

Sur proposition de l'AAPPMA de Corbigny, un secteur no-kill réservé à la pêche de la truite et de l'ombre commun a été mis en place sur l'Yonne en amont de Montreuillon.
Seule la pêche à la mouche est autorisée.

1 47.177774, 3.7907688
2 47.1833244, 3.805005

PARCOURS SPÉCIFIQUES

RÉSERVOIR DU CHÂTELET
PÊCHE À LA MOUCHE

Les salmonidés du Châtelet

Plan d'eau de 3 ha au milieu des forêt et monts du Morvan. Les truites arcs en ciel sont belles et combatives, et les parties de pêche dans ce cadre ravissent tous les moucheurs. Seule la pêche à la mouche est autorisée. Float-tube autorisé, trois maximum en action. Cartes à la journée 25 € (dès 8h00), demi-journée 15 € (à partir de 14 h) et jeunes 8 €. Tables et abris sur place.

47.016705 , 3.983678

Fermeture le mardi et le dernier dimanche de chaque mois. Réservés aux groupes (10 personnes minimum) sur réservation auprès de la Fédération. En période estivale, possibilité de fermeture selon les conditions météorologiques.

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse, 03 86 85 13 55
Château-Chinon : Café du Boulevard, 23 Bd de la République, 03 86 85 16 11
Arleuf : Pub Restaurant Le Cornemuse, 03 86 78 84 66
Sur place : Moulin des Morvans, M. Blanchet : 06 40 90 41 93 - 03 86 85 00 46

PARCOURS SPÉCIFIQUES

CARPODROME CERCY-LA-TOUR

Seules les techniques de pêche à la grande canne, feeder et anglaise sont autorisées. Remise à l'eau des poissons obligatoires.
ACCESSIBLE AVEC LA CARTE DE PÊCHE FÉDÉRALE.

Carpodrome de la Tuilerie (Propriété de la Fédération de pêche)
Gérer conjointement par l'AAPPMA la carpe de Cercy la tour et la Fédération de Pêche de la Nièvre, Ce bel étang d'une superficie de 4 hectares a été acheté en 2019 pour devenir le premier Carpodrome fédéral de la Nièvre. Le plan d'eau est exclusivement empoissonné en carpes et en tanches afin de satisfaire les amateurs de sensations fortes. Un règlement intèrieur est disponible sur place
46.8800275 , 3.6232489

ETANG DE VAUX
(NO KILL BROCHET)

Navigation uniquement au moteur électrique.

L'étang de Vaux est classé en « NO KILL » Brochet avec une réglementation spécifique. La pêche des carnassiers est autorisée uniquement aux leurres artificiels. Une réserve a été mise en place où la pêche des carnassiers est interdite, en revanche la pêche de la carpe et des autres poissons blancs reste autorisée. L'étang est aussi réputé pour ses carpes spécimens. Situé au coeur de la Nièvre, l'étang de Vaux est un véritable paradis pour les pêcheurs. L'étang de Vaux est classé espace naturel sensible. Il est le plus grand d'un ensemble de 3 plans d'eau séparés par des digues. Ils ont été créés il y a plus de 200 ans pour alimenter le canal du Nivernais, entourés de forêts, à certains endroits. La mise en place du no kill sur le brochet a permis le développement d'une population importante avec de nombreux sujets dépassant le mètre. En 2022, des abris artificiels ont été immergés afin de multiplier les zones de caches et permettre un développement de la biomasse du lac.
1 **47.1913758 , 3.6136573**
2 **47.1870754 , 3.6167755**
3 **47.1795125 , 3.6090431**

PARCOURS SPÉCIFIQUES

ETANG DE BAYE
(NO KILL BLACK BASS)

Le black bass a été introduit dans l'étang en 2022. Afin de pérenniser le développement de l'espèce, les pêcheurs doivent obligatoirement remettre les blacks bass capturés à l'eau peu importe leur taille.
Le plan d'eau est aussi réputé pour ses carpes (pêche de nuit interdite). Attention, la navigation est limitée à l'usage du moteur électrique. Amis pêcheurs respecter les autres usagers qui pratiquent la voile sur le plan d'eau.

1 47.1805081 , 3.6151487
2 47.1768207 , 3.6197209
3 47.1641919 , 3.6192207

PARCOURS MINGOT ET COEUILLON
(PASSION CARPE DE NUIT)

L'AAPPMA de Chatillon en Bazois et la Fédération de Pêche de la Nièvre ont aménagés deux secteurs de pêche de la carpe de nuit sur le canal du Nivernais en amont et en aval de Chatillon. Des empoissonnements importants de carpes ont été réalisés. Le contre halage est réservé aux pêcheurs avec une circulation en sens unique. Tout au long des secteurs, les pêcheurs trouveront des places de parkings ainsi que des tables des campings.
Il également possible de réaliser de très belles pêches au feeder, à l'anglaise ou encore à la grande canne.

1 47.062215 , 3.641782
2 47.0540086 , 3.6415726
3 47.0469552 , 3.6515905
4 47.0413862 , 3.6612997

PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS CARPE DE NUIT DE CHAUMIGNY
(CERCY LA TOUR)

Le contre halage a été aménagé et la pêche de nuit est autorisée sur le contre halage.
Une quantité importante de carpes de tailles moyennes a été déversée afin de satisfaire les pêcheurs.
46.88106 , 3.67243 (parcours carpe)

PREMERY

L'AAPPMA a souhaité introduire le black bass dans son plan d'eau afin de diversifier les techniques de pêche et répondre à la demande de nombreux jeunes pêcheurs.
Il est obligatoire de remettre l'ensemble des blacks bass à l'eau peu importe leur taille.
Il est également possible de pêcher la carpe de jour, la population de poisson de taille moyenne est importante. Attention de ne pas pratiquer la pêche dans la réserve.
1 47.17811 , 3.33589

PARCOURS EGUILLY (PASSION PÊCHE AU COUP)

Sur ce parcours de plus de 7 km de long, le contre halage a été aménagé uniquement pour les pêcheurs (circulation en sens unique). Il est possible d'y pêcher aussi bien le canal du Nivernais que la rivière Aron.
De nombreuses places de parkings, tables et zones de pêche partagées permettront aux pêcheurs de s'installer au mieux et de réaliser de superbes pêches de poissons blancs, carpes et même de sandres et brochets.
1 47.0312418 , 3.6568708
2 47.0137791 , 3.6674090

TEMPLE

BUREAU D'ARCHITECTURE fondé en 2018 à Saint-Péreuse (58) et à Paris (75) par Tristan Bazot, Jean-François Thierry et Thomas Weber, **TEMPLE** est actif sur le champ de l'architecture, de la maîtrise d'œuvre et de l'urbanisme.

Spécialistes en projet **BIOCLIMATIQUE** et **GÉOSOURCÉ**, nous intervenons sur les deux grands pôles que sont l'**ÉDIFICATION NEUVE** et la **RÉHABILITATION**. Au-delà de la Bourgogne Franche-Comté, nous nous déployons en Île-de-France, en Pays de Loire, en Centre-Val de Loire, en Bretagne, dans le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes.

HABITAT

- Immeuble collectif
- Résidence hôtelière
- Maison
- Appartement

ÉQUIPEMENT

- Commercial
- Industriel et artisanal
- Loisirs et culture
- Technique et Tertiaire
- Sportif
- Scolaire
- Santé

www.temple.archi (site web)
+33 9 52 65 77 26
contact@temple.archi

Équipement technique en Alsace

Maison à Panneciere

Bureaux à la Machine

Équipement culturel à Baye

Cabinet de santé et logement à la Charité-sur-Loire

ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DU MERLE (17 HA)

Gestion par l'AAPPMA «La Perchette» de Vaux,
2ème catégorie piscicole non domaniale

L'étang du Merle est géré depuis peu par l'AAPPMA La Perchette de Vaux et la Fédération de Pêche. Ce bel étang familial est idéalement situé dans le département, et propose en saison des activités complémentaires à la pêche comme la baignade et le camping.

Récemment aleviné en carnassiers et en poissons blancs, il est doté d'une bonne population piscicole pouvant combler toute la famille. La pêche est autorisée en canoë, float-tube ou barque avec moteur électrique. Les moteurs thermiques sont interdits. La pêche est interdite depuis la digue, sur la plage de baignade en saison estivale, et dans l'enceinte du camping par les personnes extérieures à celui-ci.

47.137022 , 3.498723

L'ÉTANG DE LA BOUE À RÉMILLY (8 HA)

2ème catégorie piscicole

Propriété de la Fédération de Pêche. Étang familial. Tables de pique-nique, aires de stationnement, information sur la pêche sont à votre disposition au bord de l'eau. Accès véhicule sur les ¾ des berges. Ouvert toute l'année. Attention à la fermeture spécifique du brochet et du black-bass. Gestion par AAPPMA de Fours.

03°46'06" E - 46°49'56" N

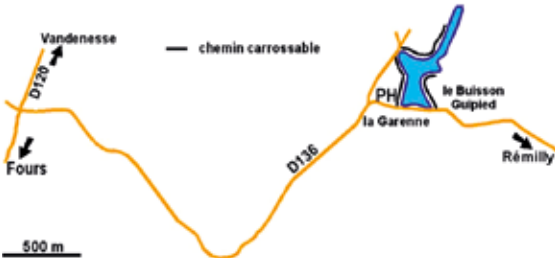

Attention, pour cause de travaux sur la digue, la pêche est interdite pour la saison 2023.

ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DE CHEVENON (4 HA)

2ème catégorie piscicole non domaniale

Gestion par l'AAPPMA de Nevers

Sa vocation est familiale, tournée vers la pêche au coup. Quelques carnassiers sont cependant présents dans le plan d'eau. La labellisation « Parcours Famille » et tous les aménagements réalisés pour la création du « Zébulle Parc » contribuent également à améliorer l'accueil des pêcheurs et de leurs familles. Une « zone de pêche partagée » est présente en rive gauche et plusieurs postes de pêche aménagés agrémentent la rive droite.Embarcations interdites.

46.912413 , 3.224447

L'ÉTANG D'ARTHEL (2 HA)

2ème catégorie piscicole

Plan d'eau de 2 ha situé au cœur du village d'Arthel et au pied du château (site historique classé), cet étang est le lieu de pêche idéal pour capturer une friture de gardons. Pour les amateurs, la population de carpes et de tanches permet également de prendre « plus gros ».

L'étang est entouré d'une pelouse entretenue et le maintien du site dans un état de propreté irréprochable est exigé. Ouvert toute l'année. Dépositaires les plus proches : Mairie d'Arthel et dépositaires de Prémery.

47.244130 , 3.405925

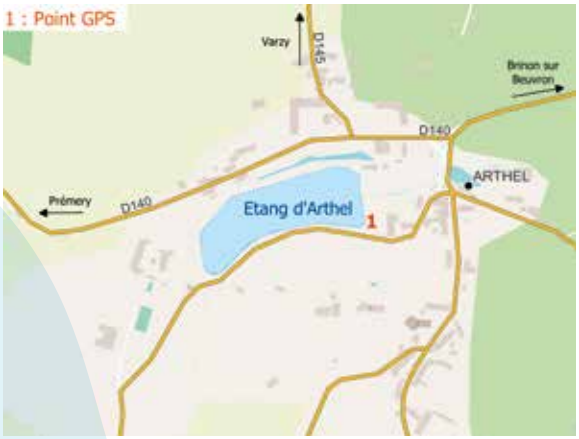

HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE

Plusieurs hébergeurs nivernais ont réalisé les aménagements nécessaires pour répondre au cahier des charges du label « Hébergement Pêche » de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Ces lieux garantissent ainsi aux pêcheurs de trouver un logement adapté à leur loisir avec une dépendance pour stocker le matériel de pêche, les vêtements de pluie, les bottes, ou le wadders, un point d'eau extérieur, une solution pour garder des vifs (vivier, bulleur, ou milieu aquatique à proximité), un frigo dédié aux appâts, et toute la documentation utile pour passer un bon séjour pêche (guides réglementaires et touristiques, cartes IGN, adresses des magasins de pêche, etc...).

AU FOUDRE DU BAZOIS

2 bis Place Pierre Saury 58110 Châtillon en bazois. Gite d'étape et de séjour - Capacité 15 pers
Contact : M et Mme VIN
aufoudre58@gmail.com
06 18 81 76 50
https://www.gite-au-foudre-du-bazois.com/
47.05310 , 3.65515

AUX DEUX CHÊNES

4 rue de l'Isle 58340 Cercy-la-Tour
Chambre d'hôte - capacité 4 pers
Proche du canal du Nivernais, de l'Aron et de l'Alène.
Contact : M et Mme ANSO
09 81 48 65 48
https://www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/nievre/aux-deux-chenes-58g1188
46.87122 , 3.64506

CAMPING DES SOULINS

Les Soulins 58120 Corancy
Camping - 34 emplacements / 3 yourtes 1-4 pers / 3 Chalets 1-5 pers. Idéalement situé au bord du lac de Pannecière.
Contact : M GUENARD - campinglessoulins@gmail.com
03 86 84 47 52 / 06 87 31 88 05
https://campinglessoulins.fr/
47.1173201 , 3.9326263

CHEZ MARIE

5 route de Vandenesse 58340 Cercy-la-Tour. Gite - Capacité de 6 personnes, 3 chambres. Grande terrasse. Proche de l'Aron, de l'Alène, et du canal du Nivernais, 2ème catégorie piscicole.
Contact : Mme GONIN
marieclaire.gonin@sfr.fr
06 03 01 46 99 / 03 86 50 51 00
https://chezmariecercy.jimdofree.com/
46.85835 , 3.65036

DOMAINE DE CANDIDE

Meulot 58110 Biches
Gite et Chambre d'hôte - capacité 10 pers. Idéalement situé près de l'écluse de Meulot entre le Canal du Nivernais et la rivière Aron (2ème catégorie).
Contact : M GAILLARD
domainecandide@gmail.com
06 74 37 68 89 - http://domainedecandide.com/
47.01555 , 3.66777

GITE DES CORVÉES DE VAUX

Les corvées de Vaux 58800 La Collancelle.
Gite - capacité 6 pers
Chalet bois 6 personnes avec vue sur les Etangs de Baye et de Vaux, grand terrain et terrasse, accessibilité aux plan d'eau à pied.
Contact : M MARTIN - 06 37 66 33 30
03°37'12"E - 47°10'45"N

HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE

LA MAISON D'HÔTE DU BAC D'ALLIER (INSTANT NATURE)

3 rue du panorama 58180 Mazy
Chambre d'hôte - Gîte pouvant accueillir 5 personnes, situé à 1 kilomètre de la Loire et 2 kilomètres du bec d'Allier, lieu de confl uence entre l'Allier et la Loire.
Contact: M PAGE - instant-nature-page@wanadoo.fr
03 86 57 98 76 - www.intant-nature.org
46.97923 , 3.08699

SPL CONFLUENCE PORT DECIZE

Port de Decize LA JONCTION
58300 DECIZE
Hôtel / Gîtes / Gîte étape ou de Groupe - capacité 50 pers. Plusieurs logements au bord du Canal Latéral à la Loire pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes, restauration et vente de cartes de pêche sur le site, location de bateaux.
Contact: port-decize@ccsn.fr - 03 73 15 00 00
https://www.port-decize.fr/
46.82222 , 3.45507

LE PETIT ROBINSON

Lieu-dit la Copine 58300 Champvert
24 gîtes en bois insolites (roulotte, cabanon, tipi ou igloo) de 3-6 personnes. Ouvert toute l'année. Proche du canal du Nivernais et de l'Aron.
Contact: M et Mme KERN
contact@lepetitrobinson.com - 03 86 25 43 16
www.lepetitrobinson.com
46.84176 , 3.49058

LE REPOSOIR

4 quai du Moulin 58190 Monceaux-le-Comte. Gîte - capacité : 4 pers
Contact: M HOOG
cyrille58190@hotmail.com
06 63 31 76 14
47.32861 , 3.66015

DOMAINE DES HAUTS DE CORCELLES

Domaine des hauts de Corcelles
58110 Dun sur Grandry
Gîte - capacité: 12 pers (2 gîtes de 6 pers)
Contact: M MERCIER
corcelles@wanadoo.fr
03 86 84 42 63 / 06 75 33 02 32
https://www.gites-de-france.com/fr/bourgogne-franche-comte/nievre/corcelles-58g445
47.08520 , 3.78979

LE RELAIS DES LACS

70 Avenue F. Mitterrand F58230 Planchez
Hôtel - capacité : 70 pers
Hôtel-restaurant au coeur du PNRM, entre rivières à truites et lacs de barrage
Contact: contact@le-relais-des-lacs.fr
03 86 78 41 30 - www.le-relais-des-lacs.fr
47.13633 , 4.01698

LE PETIT PARADIS AU CŒUR DU MORVAN

L'huis des meunier 58230 Dun les places. Gîte - capacité : 8 pers
Contact: Mme DOITRAND
naturedecouverte@orange.fr
06 22 86 93 93 - www.petit-paradis-morvan.fr
47.28680 , 4.01098

LA FAMILLE EST DANS LES BLÉS

Pouilly 58110 Brinay
Gîte - capacité : 15 pers
Contact: M et Mme LAURIER
b.laurier@wandoo.fr - 06 31 59 81 01
https://la-famille-est-dans-les-bles.com
47.02521 , 3.71438

LE CENTRE

23 rue Saint-Gervais 58140 Brassy
Gîte - capacité : 30 pers
Contact: M. REFAIT Olivier
accueil@lecentre-brassy.com
03 86 55 02 74 / 06 83 77 71 62
www.lecentre-brassy.com
47.26192 , 3.93639

Électricité Prudence

Gardons nos distances

Electricité prudence : gardons nos distances.

Pêchez ces conseils sans modération !

- Ne pas pêcher près des lignes électriques,
- Tenir votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- Être vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- Se renseigner auprès de sa fédération de pêche.

Attention : Il y a DANGER même sans TOUCHER !

Un arc électrique peut se former sans contact direct et provoquer une électrocution.

Pour toute information complémentaire,
consultez **electricite-prudence.fr** ou rendez-vous sur **enedis.fr**